



Chronique Ecubléenne



Sa

Saint-Martin-d'Ecubléi
MAGAZINE MUNICIPAL N° 4
Janvier 2024

MESSAGE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE



Mairie de Saint-Martin-d'Ecublei
2, le Bourg
61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI
Tél. 02 33 24 37 31
Mail mairie.stmartinecublei@wanadoo.fr
Site internet => <https://smartindecublei.fr>

Saint-Martin-d'Ecublei, janvier 2024

Nos réf 2024-01/RLT

Bienvenue à Saint-Martin-d'Ecublei !

Vous avez choisi de vivre à Saint-Martin-d'Ecublei, nous nous en réjouissons. Vous comptez maintenant parmi les 663 habitants de la commune, nommés Ecubléenne ou Ecubléen. L'emblème de notre commune est le coq.

Notre commune, à caractère rural, est chargée d'histoire. Elle est entourée de forêts, de champs, de prairies et traversée par une rivière, La Risle.

Un de ses avantages est de bénéficier d'un emplacement idéal :

- limitrophe du département de l'Eure, son bourg est à 4,5 km de Rugles, à 5 km de L'Aigle et à 3 km de St-Sulpice-sur-Risle.
- La gare la plus proche se situe à L'Aigle => 1h30 de trajet vers Paris.

Situation administrative :

- La commune est rattachée au canton de L'Aigle-Est et appartient à l'arrondissement de Mortagne-au-Perche, préfecture Alençon,
- Elle fait partie de la Communauté de communes - Pays de l'Aigle. Pour un certain nombre d'infrastructures et de services, notamment la gestion des déchets, l'aménagement de l'espace, le développement économique, les salles de spectacle et de cinéma.

Pour les enfants :

- Notre école fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) « des quatre saints » St-Martin-d'Ecublei, St-Symphorien des Bruyères, St-Sulpice sur Risle et St-Nicolas de Sommaire. Un ramassage scolaire dessert les 4 communes, matin et soir. Dans l'école de notre village, nous accueillons trente-neuf élèves répartis dans deux classes, une de CP et une de CE1-CE2.
- Pour les plus grands, les collégiens du secteur sont accueillis à L'Aigle, au collège Dolto. Les lycéens au lycée Napoléon à L'Aigle. Des bus scolaires desservent ces deux établissements.
- Nous avons signé des conventions avec la ville de Rai et de L'Aigle pour l'accueil des enfants durant les petites et grandes vacances scolaires.

Côté équipements :

La salle polyvalente de St-Martin-d'Ecublei profite à une dizaine d'associations, créant chacune une dynamique et une convivialité. Elle est accessible à la location. Des festivités sont organisées par la commune, le comité des fêtes, la Communauté de communes - Pays de l'Aigle (AESIA).

Vivre dans un village rural, c'est bénéficier d'un cadre de vie exceptionnel. Pour le bien-être de tous, cela passe aussi par le respect de règles de bon voisinage, le savoir vivre ensemble.

Bien sûr, les élus ainsi que le service de la mairie, sont à votre écoute et se tiennent à votre disposition pour faciliter votre installation à Saint-Martin-d'Ecublei, et répondre à toutes vos questions.

Faire de Saint-Martin-d'Ecublei un village convivial, dynamique et participatif est une ambition permanente de l'équipe municipale depuis mars 2020.

La municipalité

Ecubléennes, Ecubléens,

C'est avec plaisir que je vous retrouve dans notre chronique annuelle. Durant l'année, mon conseil municipal et moi-même avons œuvré avec énergie afin de mener à bien nos projets pour la commune et avons ainsi réalisé différents travaux destinés à améliorer le cadre de vie de nos administrés.

Les travaux d'aménagement de la cuisine de notre salle des fêtes vont enfin pouvoir commencer au mois de mai et devraient se terminer courant décembre.

L'aménagement du cimetière avance, nous nous sommes rapprochés d'une société spécialisée en la matière et des services de l'État.

Notre jeu de boules sera prêt pour cet été et nous pourrons en profiter pleinement et l'aménagement des jeux pour nos plus jeunes enfants devrait voir le jour avant la fin de notre mandat.

Des travaux sont également en cours de réalisation afin de restaurer notre église et mettre notre patrimoine en valeur.

Nous accordons toute notre vigilance à la sécurité routière afin de protéger tous les administrés et particulièrement les enfants. Dans cette optique, nous avons modifié certaines limitations de vitesse, mis en place un passage piétons, des stops et sens interdits. Dans la prolongation de ces actions, le Conseil travaillera également à des accès libres en vélo sur notre commune, ainsi qu'à des allées vertes, qui contribueront au bien vivre à Saint-Martin-d'Ecublei.

Toutes ces actions sont et seront menées avec un souci de dépenses raisonnées.

Je remercie notre équipe d'élus, nos agents municipaux et nos bénévoles pour leur sens de l'engagement et l'énergie qui les anime pour faire de Saint-Martin-d'Ecublei une commune où il fait bon vivre.

Prenez soin de vous et de vos proches,
Franck Gaultier, le maire.

Édito



*Vous pouvez rencontrer
votre maire, Franck GAULTIER
à la permanence, tous les
samedis matin ou sur RDV.*

SOMMAIRE

EDITO.....	P. 2 & 3
VIE MUNICIPALE.....	P. 4 & 5
INFORMATIONS MAIRIE.....	P. 6 à 13
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	P.14 & 15
VIE DU VILLAGE.....	P.16 à 19
REALISATIONS - PROJETS.....	P.20 à 22
VIVRE ENSEMBLE.....	P.23 à 27
ENVIRONNEMENT.....	P.28 & 29
VIE ASSOCIATIVE.....	P.30 à 38
LES NUISIBLES.....	P.39 à 41
ZOOM ENTREPRISES - ACTIVITES.....	P.42 à 43
EXPRESSION LIBRE.....	P.44 à 49
SMIRTOM.....	P.50 & 51
HISTOIRE.....	P.52 & 55

LE MAIRE



Franck GAULTIER

LES ADJOINTS



Nicole MOUGEL



Renée LAURENT



Dominique MARIE

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Pascal BOHIN



Marie DUTEIL



Denis WAEYAERT



Carine TESSIER



Bernard LEBRETON



Didier TIRARD



Stéphanie BENOIT



Philippe THOUIN



Carole BLONDEL



Naty MATHIAS

LES DELEGATIONS DE FONCTIONS

Nicole MOUGEL	Relation avec le TE61 Recensement Relation avec les associations anciens combattants & la défense nationale
Renée LAURENT	Services évènementiels Formalités administratives (gestion listes électorales et élections) Communication par voie de presse
Dominique MARIE	Affaires scolaires Affaires funéraires

COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions de travail se réunissent autant que de besoin pour la conduite de projets.
Certains dossiers peuvent être étudiés en commission, avant de passer en séance de conseil municipal.

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
URBANISME - VOIRIES CHEMINS & RESEAUX	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Denis WAEYAERT - Bernard LEBRETON - Philippe THOUIN	Dominique MARIE - Didier TIRARD - Carole BLONDEL
TRAVAUX & APPELS OFFRES	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Nicole MOUGEL - Denis WAEYAERT - Bernard LEBRETON - Carole BLONDEL - Philippe THOUIN	
FINANCES	Tous les membres du conseil municipal	
PATRIMOINE	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Dominique MARIE - Nicole MOUGEL - Marie DUTEIL	
CIMETIERE	Franck GAULTIER - Dominique MARIE - Marie DUTEIL - Carole BLONDEL	
REFERENT « NOS AINES »	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Nicole MOUGEL - Dominique MARIE - Marie DUTEIL	
PREVENTION ROUTIERE	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Nicole MOUGEL - Carine TESSIER Correspondant sécurité routière pour la DDT => Renée LAURENT	
ANIMATIONS & CULTURE	Franck GAULTIER - Philippe THOUIN - Marie DUTEIL - Naty MATHIAS	
COMMUNICATION PRESSE	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Dominique MARIE	
BULLETIN MUNICIPAL	Tous les membres du conseil municipal	
REFERENT SITE INTERNET	Franck GAULTIER - Renée LAURENT	
REFERENT BOIS & FORETS	Pascal BOHIN	
REFERENT « AMBROISIE »	Philippe THOUIN	
BUREAU DE VOTE	Tous les membres du conseil municipal	
REVISION LISTE ELECTORALE	Franck GAULTIER - Nicole MOUGEL - Renée LAURENT	
IMPOTS CCID	Franck GAULTIER - Nicole MOUGEL - Pascal BOHIN - Bernard LEBRETON - Stéphanie BENOIT - Carole BLONDEL - Didier TIRARD	Marie DUTEIL - Carine TESSIER - Sonia SIMONARD - Didier BRION - Thierry LECERCLE - JP LAMBLA

LES DELEGUES DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

Ces fonctions permettent aux membres délégués de représenter les intérêts de la commune au sein des syndicats ou collectivités dans lesquels ils sont nommés.

IEURSYNDICATS		TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAEP 3R RUGLES	Eau potable	Pascal BOHIN - Denis WAEYAERT	Renée LAURENT - Carine TESSIER
TE 61	Electricité	Denis WAEYAERT	Nicole MOUGEL
SMIRTOM	Déchetterie	Naty MATHIAS - Bernard LEBRETON	Stéphanie BENOIT
SIAPO	Assainissement	Renée LAURENT - Philippe THOUIN	

COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS DE L'AIGLE

COMMISSIONS	DELEGUES
ECONOMIE	Franck GAULTIER
TOURISME & PRESENCE CULTURELLE	Philippe THOUIN
VOIRIE	Renée LAURENT
PATRIMOINE BATI	Marie DUTEIL
ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT GEMAPI	Naty MATHIAS
SPORTS	Renée LAURENT
SCOLAIRES	Dominique MARIE
URBANISME - PLUI	Philippe THOUIN

PLUi

Dernière ligne droite

L'élaboration d'un PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, a été engagé pour poursuivre la construction d'un projet de territoire à l'échelle de la CDC - Pays de L'Aigle, et prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Le 19 octobre 2023, le conseil communautaire, après avoir tiré le bilan de la concertation, a arrêté le projet de PLUi-H.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les dispositions du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, avec toutefois quelques réserves.

Les prochaines étapes de la procédure sont l'enquête publique (d'une durée minimale d'un mois, qui débutera très bientôt) ainsi que les avis des communes et des Personnes Publiques Associées (PPA). Ces derniers seront joints au dossier du PLUi qui sera soumis lors de cette enquête publique.

Pour notre commune, une permanence du commissaire-enquêteur est programmée à la Mairie de St-Martin-D'Ecublei **LUNDI 6 MAI 2024 de 14h00 à 17h00**. Les habitants pourront ainsi lui exposer leurs souhaits ou doléances.

Ils pourront aussi s'exprimer :

✚ **PAR ECRIT** sur un « **REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE** » disponible à la mairie de St-Martin-d'Ecublei.

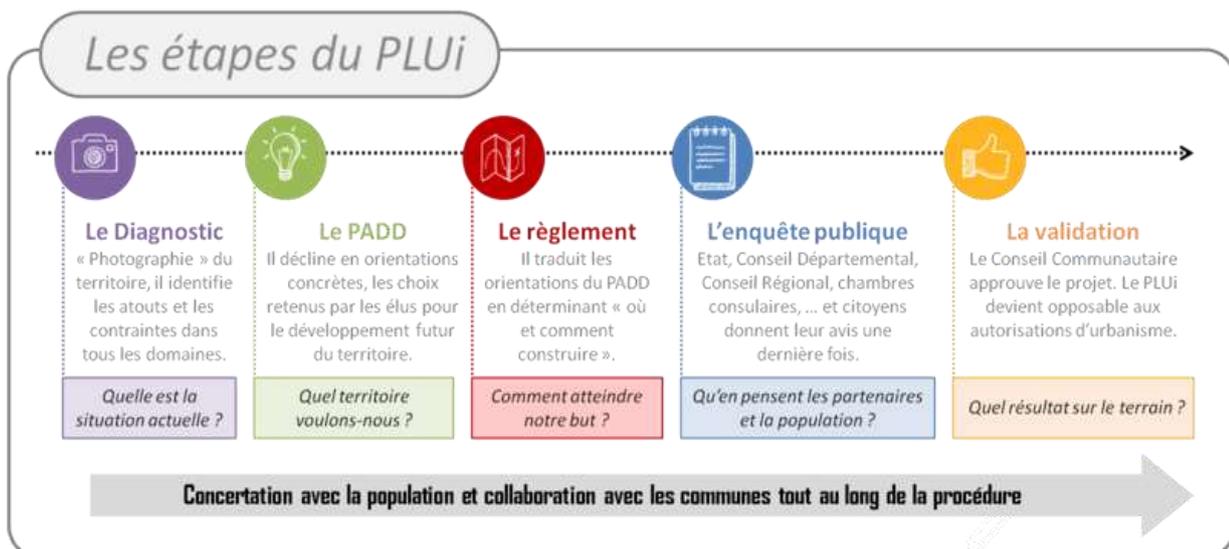
✚ **PAR VOIE ELECTRONIQUE**

- Sur le site internet de la CDC-Pays de L'AIGLE : <https://www.paysdelaigle.fr> à la rubrique « Vivre au quotidien/Aménagement et environnement/Enquêtes publiques »
- Sur le registre dématérialisé sécurisé ouverte à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5263>
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail : enquete-publique-5263@registre-dematerialise.fr

Les conseils municipaux donneront ensuite leurs avis sur les éventuelles réserves et recommandations du Commissaire-enquêteur et sur le projet de PLUi-H final.

L'approbation du dossier, votée en conseil communautaire et prévue à l'été 2024, validera le PLUi.

Dès lors, le PLUi-H de la CDC - Pays de L'Aigle deviendra opposable à tous les projets de constructions ou d'aménagements déposés sur le territoire. Il remplacera les documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur. En clair, il deviendra LA référence.





Mairie de Saint-Martin-d'Ecublei
2, le Bourg
61300 SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI
Secrétaire Vanessa LEMAITRE
Tél. 02 33 24 37 31

Mail mairie.stmartinecublei@wanadoo.fr
Site internet <https://stmartindecublei.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	De 15h00 à 17h00
Jeudi	De 17h00 à 19h00
Samedi	De 9H30 à 11h30

Présences permanences le maire ou un adjoint

CARNET DE VIE 2023



NAISSANCE

Théa le 29 avril 2023

PACS



Romane & Valentin - 4 Novembre 2023

DECES



Madeleine CLARYS le 16 janvier 2023
Pierre LEMEE le 30 mars 2023
Gérard AUBIN le 9 juin 2023

FELICITATIONS A UN ETUDIANT DE NOTRE COMMUNE

Le 28 février 2023, la municipalité de Saint-Martin - d'Ecublei a tenu à féliciter et récompenser Hugo POTTIER, jeune étudiant de la commune qui a obtenu son Bac mention très bien avec les félicitations du Jury.

La cérémonie s'est déroulée dans la mairie de St-Martin-d'Ecublei en présence du Maire Franck Gaultier, deux adjoints Renée LAURENT et Dominique MARIE, des conseillers municipaux, deux professeurs du Lycée Napoléon de L'AIGLE : Maria GUESNE et Philippe CUISSET, ses parents et son parrain. Après le discours du Maire et de Dominique MARIE (chargé des affaires scolaires), un bon d'achat lui a été remis, suivi d'un verre de l'amitié.



PARCOURS SCOLAIRE D'HUGO POTTIER

Il est allé à l'école primaire dans le RPI des 4 Saints, St-Martin-d'Ecublei, St-Nicolas de sommaire, St-Sulpice-s/Risle et St-Symphorien des Bruyères. Il a sauté la classe de CE2.

Scolarisé au Collège Foch puis au Lycée Napoléon, il a passé le nouveau BAC général, spécialités mathématiques et physique-chimie.

Il avait à peine 17 ans lorsqu'il a obtenu son bac : mention très bien avec les félicitations du jury.

Il est actuellement en 1^{ère} année de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) scientifiques, Maths, Physique, Sciences de l'Ingénieur (MPSI) au Lycée Saint Louis à Paris 6^e, où il est interne. A Saint Louis, il prépare en 2 ans les concours aux grandes écoles d'ingénieur. Saint Louis est un lycée public entièrement consacré aux classes préparatoires.

TERRAIN À VENDRE

Borné et viabilisé, libre de constructeur.

Très bien situé à proximité du bourg, environnement pavillonnaire calme.

Rue des Acacias

Il offre une surface de 1 323 m² plate - prix : **25 € le m²**

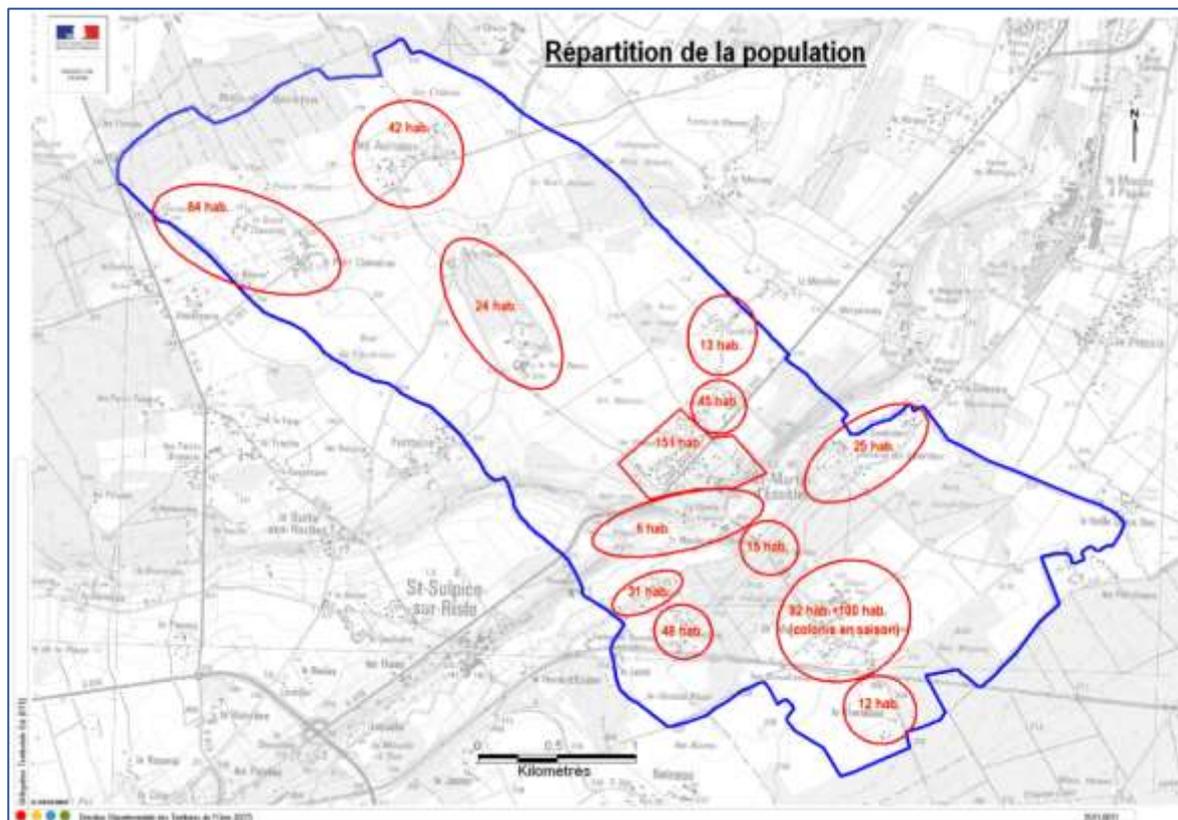
Pour tous renseignements, appeler la mairie tél 02 33 24 37 31



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et logements... Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Le recensement permet à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs : transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.



DU NORD DE LA COMMUNE, EN ALLANT VERS LE SUD, NOMBRE DE PERSONNES APPROXIMATIF	
L'Écusson	4
La Rôlerie, Grand Chevaline, Petit Chevaline	66
Les Aulnaies	37
Le Plaisir, le Bois Bertre	13
Fontaine	2
Rues Glycines, Landrière, Coquelicots, Anémones, le Bourg (entre la D 930 et la Risle)	340
Boni, La Futaie, l'Être-Valois, les Gondrilliers, le Mesnil, le Hamel	187
La Tremblaie	14
POPULATION TOTALE (Ecubléennes - Ecubléens)	663

TARIFS COMMUNAUX



LOCATION SALLE POLYVALENTE

Habitants de la commune **		Habitants hors-commune		Associations hors-commune	
Week-end	260 €	Week-end	350 €	Week-end	350 €
<u>En semaine</u>		<u>En semaine</u>		<u>En semaine</u>	
Réunion avec vaisselle	90 €	Réunion avec vaisselle	200 €	Location entrée payante	200 €
Réunion sans vaisselle	50 €	Réunion sans vaisselle	90 €	Location entrée gratuite	
				Réunion avec vaisselle	200 €
				Réunion sans vaisselle	90 €

- ✚ ** Le tarif « habitants de la commune » est réservé exclusivement aux Ecubléennes, Ecubléens.
- ✚ Les locataires devront fournir une attestation d'assurance prouvant la prise en charge des risques locatifs.
- ✚ Une caution de 350 € s'applique à tous les locataires de la salle, quelle que soit leur convention.
- ✚ Pour tous les usagers le lave-vaisselle est en option : 50 €.
- ✚ Pour les associations de la commune se renseigner auprès de la mairie.
- ✚ Le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour toutes informations concernant : la convention de location, le règlement intérieur, la disponibilité, la réservation et le versement de la caution.

CIMETIERE COMMUNAL



En janvier 2022, la municipalité a lancé une procédure de reprise de concession portant sur 21 tombes à l'état d'abandon.

Début 2025, un procès-verbal sera établi afin de constater si la concession a été restaurée ou est restée en état d'abandon.

Les démarches seront menées dans le plus grand respect des personnes inhumées et de leurs descendants.

TARIFS CIMETIERE

Droit de concession pour les habitants de la commune

NATURE	DUREE	TARIFS
Dépôt des cendres au jardin du souvenir		50,00 €
Concession	30 ans	180,00 €
Concession	50 ans	250,00 €
Columbarium	15 ans	340,00 €
	30 ans	580,00 €
Cavurne	15 ans	100,00 €
Cavurne	30 ans	200,00 €

BONS-LOISIRS POUR LES ENFANTS ET LES ADOS DE MOINS DE 18 ANS

Ces bons-loisirs sont destinés à aider les familles.



COMMENT ÇA MARCHE ?

- ✚ L'association sportive ou culturelle vous fournit un document récapitulatif du coût de l'activité.
- ✚ Un bon-loisirs vous est remis par la mairie, 20% du montant dans la limite de 75 € /an, qui viendra en déduction de votre cotisation.
- ✚ Le club sera ensuite remboursé de la somme déduite par la mairie.

Ne payez pas la cotisation avant d'avoir votre bon. En effet, certains clubs ne remboursent pas !

DEUX CENTRES DE LOISIRS POUR LES ENFANTS

Pour les enfants domiciliés à Saint-Martin-d'Ecublèi, nous avons signé des conventions avec la ville de Rai et la ville de L'Aigle. Une participation financière, au bénéfice de ces enfants, leur sera attribuée lors de l'inscription dans ces centres. Pour tous renseignements, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées :



CENTRE DE LOISIRS DE RAI « Bulle d'Air »

ROUTE DE SAINT-SYMPHORIEN
61270 RAI

Tél 07 81 84 38 51

Mail : assbulledair@gmail.com

Site web : <https://centredeloisirsrai.fr>

Accueil des enfants de 3 à 12 ans

- Les mercredis à la journée ou à la demi-journée.
- Pendant les vacances scolaires et durant les mois d'été à la journée.



CENTRE DE LOISIRS ET ACTIVITES SPORT VACANCES VILLE DE L'AIGLE

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL
ROLAND BOUDET DU BOIS DE LA PIERRE (CRULAI)

Tél 02 33 84 44 43

Mail : jeunesses@ville-laigle.fr

Site web : <https://www.ville-laigle.fr/nesses@ville-laigle.fr>

Il est déclaré et contrôlé par les services de l'Etat (DDCSPP)

Accueil du centre de Loisirs - Sans Hébergement (ALSH) Roland BOUDET

BON D'ACHAT DE NOËL POUR LES AISNES

Un bon d'achat de 15 € (30 € pour les couples) a été offert par l'équipe du conseil municipal à chaque Ecubléenne, Ecubléen âgé(e) de 65 ans et plus, inscrit sur la liste électorale.

Ce bon devait être utilisé entre le 18 décembre 2023 jusqu'au 15 janvier 2024 inclus, directement en caisse, dans le magasin Intermarché de L'Aigle (hors presse et carburant).

Que de souvenirs !



Ecole primaire de Saint-Martin-d'Ecublei

Certains élèves de cette classe habitent toujours sur la commune de Saint-Martin-d'Ecublei et sur des communes voisines.
Où êtes-vous ? Retrouvez le nom de la maîtresse, de vos camarades !

Renée LAURENT



TOUT FRANÇAIS AGE DE 16 ANS DOIT SE FAIRE RECENSER

SE FAIRE RECENSER = SE FAIRE CONNAITRE PAR L'ADMINISTRATION.

Cela vous permettra d'effectuer votre Journée défense et citoyenneté (JDC).

C'est seulement une fois recensé ou cette JDC faite que vous pourrez passer le permis de conduire, le baccalauréat, le BEP, ou tout autre examen et concours de l'État.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales, à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans effectuer d'autres démarches.

Simple

Vous ou l'un de vos parents peut faire la démarche.

La démarche est à effectuer à la mairie en se présentant avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Elle peut aussi être réalisée en ligne via le site service-public.fr

A l'issue de cette démarche, une attestation sera délivrée
Aucun duplicata ne pourra être remis par la Mairie en cas de perte.
Il est donc important de le conserver et d'en faire des photocopies.

Si l'attestation est perdue, il faudra prendre contact avec le Centre de Service National de préférence par mail csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr



DEFENSEUR DES DROITS

FACE AU DROIT, NOUS SOMMES TOUS

Quelles sont les missions d'un délégué du Défenseur des droits ?

Le premier domaine dans lequel il intervient, c'est la défense du droit des usagers du service public. Il est dans une posture de médiation. Il identifie le problème, puis il fait le nécessaire auprès de l'administration en question, pour voir comment il peut le résoudre. Les autres pôles sont la défense des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, la déontologie de la sécurité (c'est-à-dire relative aux personnes exerçant une activité de sécurité, comme les policiers ou les gendarmes), ainsi que l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Le défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice. Sa saisine n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales ni ceux des recours administratifs ou contentieux.

Il est essentiel de fournir toutes les pièces utiles (copie de documents administratifs, courriers, courriels, témoignages...) permettant au défenseur des droits de traiter votre dossier.



Depuis le 1^{er} juin 2023, un nouveau délégué du Défenseur des droits a été nommé à Alençon. Les 3 premiers mercredis de chaque mois, Mohamed EL BAZ assure une permanence à la préfecture de l'Orne à ALENÇON. Au préalable, vous devez prendre un rendez-vous en appelant le 02 33 80 61 04.



La participation citoyenne créée en 2006 et proposée dans l'Orne en 2014, a fait ses preuves dans la lutte contre la délinquance.

Saint-Martin-d'Ecublei a adhéré à ce dispositif en partenariat avec la gendarmerie en octobre 2015.

Les citoyens référents sont des bénévoles volontaires habilités, en liaison avec le Maire, à signaler à la gendarmerie les faits suspects observés directement ou qui leur sont signalés par SMS ou message vocal par les habitants de leur secteur.

Ces informations sont filtrées, vérifiées et recoupées avec celles des enquêtes de gendarmerie et des autres signalements *participation citoyenne*.

La prise de commandement de la communauté de brigades de L'Aigle, par le Capitaine Anthony JAMES, s'est déroulée le 6 octobre 2023. Le gendarme Rémy ENFRU a été nommé référent de notre commune.

COORDONNEES DES CITOYENS REFERENTS DE NOTRE COMMUNE

LIEU DIT	SECTEUR PAR RAPPORT A LA RISLE	
La Tremblaie	Rive droite	06 11 69 30 17
Le Mesnil	Rive droite	06 71 47 46 78
Les Aulnaies	Rive gauche	06 31 24 38 31

SIGNALEMENT
Exclusivement par SMS ou message

En cas d'urgence ou de danger immédiat, n'intervenez pas directement => Appelez le 17.

LISTES ELECTORALES - DROIT DE VOTE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être enregistrées à la mairie toute l'année sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour voter à un scrutin général ou partiel, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le 1er tour de celui-ci.

La carte d'électeur est ensuite envoyée au domicile du demandeur au cours du mois de mars précédant les élections.

Doivent s'inscrire les habitants de la commune et les nouveaux arrivants, citoyens français, majeurs.

JEUNES AGES DE 16 A 18 ANS

Chaque jeune Français ayant rempli les formalités de recensement militaire à l'âge de 16 ans et qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition qu'il soit toujours domicilié sur la commune. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription sous réserve d'avoir eu confirmation de son état civil et de son adresse. L'inscription d'office concerne les Français ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Les années d'élection (scrutin général), les jeunes devenus majeurs entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1er tour) sont également inscrits d'office.

Un jeune peut solliciter la mairie pour connaître sa situation d'électeur. S'il n'est pas inscrit d'office, une inscription volontaire reste possible (attention aux dates de scrutin, le cas échéant).



DROIT DE VOTE EN FRANCE CITOYENS DE L'UNION EUROPEENNE

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être inscrits sur les listes électorales complémentaires et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique. Sont considérés comme résidant en France les citoyens de l'Union Européenne qui y ont leur domicile réel et qui y résident de façon continue.



Dimanche 9 juin 2024 : ELECTIONS EUROPEENNES

Le principe de l'intercommunalité est d'unir autour d'un même projet, d'un même destin, plusieurs communes.

INAUGURATION DE LA VOIE VERTE - 3 JUN 2023



Si vous voulez vous promener en toute sécurité en pleine nature, n'hésitez pas à emprunter la voie verte. Vous pourrez faire une balade d'environ 1 heure sur plus de 3 km 5 à pied, en bicyclette en longeant la Risle. La voie verte relie St-Sulpice s/Risle, départ à côté de la Manufacture BOHIN jusqu'aux jardins ouvriers et familiaux à L'Aigle où vous pourrez admirer les platanes tricentenaires.



INAUGURATION DU GARAGE A VELOS GARE SNCF DE L'AGLE - 27 JUILLET 2023

Un garage à vélos sécurisé permet aux voyageurs, se rendant à la gare de L'Aigle en bicyclette, de stationner celle-ci en toute sécurité jusqu'à leur retour. Il est installé à l'entrée du parking voiture. Vingt places sont disponibles.

Pour empêcher les vols, l'abri est fermé. L'accès se fait grâce à une carte magnétique. Il permet aux abonnés de la ligne Paris/Granville, de bénéficier d'un lieu sécurisé et gratuit pour garer leurs deux-roues avant de prendre le train. Prévoir un antivol pour la fixation au râtelier intérieur.

Pour les voyageurs occasionnels : contactez *la SNCF pour connaître les modalités et disponibilités*.



RISLE EN SCENE

Le 13 septembre 2023, ouverture du complexe culturel. Ce nouvel équipement dispose de trois salles de projection dont une grande salle avec trois configurations possibles : concert, spectacle et cinéma.

Les trois salles de cinéma sont équipées de matériel de haute technologie avec des projecteurs numériques de dernière génération. Lors de l'inauguration, les journaux relaient :

« Il n'y a pas mieux à 100 km à la ronde, soyez fiers de ce lieu à la pointe de la technologie, le meilleur de l'équipement cinématographique, un lieu de brassage des populations ».

Renée LAURENT

CENTRE LOCAL D'INFORMATION & DE COORDINATION (CLIC)



Marion DEGUY Coordinatrice - CLIC Orne Est / Antenne du Pays d'Ouche

5 Place de l'Europe - 61300 L'Aigle Tél : 02 33 24 67 28

Sur rendez-vous à domicile, toute la semaine (sauf le mercredi). Internet CLIC : www.clic-orne.com

Le CLIC est un point d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement pour les personnes âgées de plus de 60 ans et adultes en situation de handicap, leurs familles et les professionnels.

Il intervient gratuitement auprès des personnes par téléphone, sur rendez-vous au lieu de permanence ou directement à domicile. L'accueil est confidentiel, neutre et personnalisé. Il a pour mission d'assurer une prise en charge globale, de qualité, leur facilitant l'accès aux droits et améliorant leur quotidien.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PAYS DE L'AIGLE (CIAS)

5, place du Parc - 61300 L'AIGLE Tél 02 33 34 70 86 www.paysdelaigle.com

Les missions du CIAS des Pays de L'Aigle se décomposent en 5 pôles : Petite enfance, Animation sociale, Solidarité et insertion, Personnes âgées et handicapées, Coordination sociale locale & logement.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à les contacter. Contact.cias@paysdelaigle.fr

FRANCE SERVICES

La Maison France Service, située au 15, rue de la Mérillière à L'AIGLE, devient le lieu unique pour être orienté et informé sur les démarches à réaliser auprès des partenaires que sont : la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la CARSAT Sociale et Retraites, et la Mission Locale. En un espace unique, France Services vous permet d'obtenir auprès de 2 agents formés un premier niveau d'information.



ENTITES PERMANENTES

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Du Lundi au mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Uniquement sur rendez-vous - Prise de RDV sur ameli.fr ou Tél 3646

INSITUT INTER-REGIONAL POUR LA SANTE (IRSA)

Demande de rendez-vous à Alençon Tél 02 33 80 00 10

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Permanence les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 Uniquement sur rendez-vous Tél 32 30 ou sur caf.fr

CARSAT SOCIALE

Permanence les mardis matin
Prise de rendez-vous Tél 02 33 82 20 51

CARSAT RETRAITE

Permanence les mardis, jeudis et vendredis
Uniquement sur rendez-vous à prendre au 3960

MEDECINE DU TRAVAIL (MIST NORMANDIE)

Sur rendez-vous sur place ou Tél 02 33 24 47 03

MISSION LOCALE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Sur rendez-vous sur place ou Tél 02 33 84 98 80

LA TRESORERIE (DGFIP) Antenne du Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche (ex-trésorerie) Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00-12h00 - Mardi et jeudi de 13h30-15h45.

PERMANENCES DE FRANCE SERVICES

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Madame Christine PAVY-CHEVRIER Les lundis et uniquement sur rendez-vous

Tél 02 33 84 44 44 ou 06 80 62 07 15

LA SECURITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Les mardis sur rendez-vous Tél 02 43 39 43 39

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) Les lundis sur rendez-vous Tél 02 33 82 90 10

PERMANENCE CENTRES DE SOIN, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

Toutes les consultations sont sur RDV, préalablement pris au secrétariat du CSAPA d'Alençon

Tél 02 33 26 89 16

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

3ème mardi de chaque mois Uniquement sur RDV
Tél. 02 33 32 94 76

HORAIRES D'OUVERTURE ACCUEIL FRANCE SERVICES

Du lundi au mercredi
9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h15

Le jeudi

9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h15

Vendredi

9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h30



ST-MARTIN-D'ECUBLEI & AESIA



Pour participer à ces après-midis, il n'y a pas besoin de s'inscrire. Les jeux sont gratuits et ouverts à tous. C'est ainsi que :

- Le mercredi 15 février 2023, vingt personnes se sont retrouvées dans la salle polyvalente pour découvrir de nouveaux jeux et partager un après-midi en famille. En fin d'après-midi, le goûter a été offert par la municipalité.

- Le Jeudi 20 Avril 2023 de 15h30 à 17h30, des jeux sportifs en extérieur ont été proposés.

En tout 30 enfants et adultes ont profité de ce bel après-midi ensoleillé. Ils ont joué à divers jeux tels que tir à l'arc, pêche, molky etc...

Des rafraîchissements et une collation bien méritée ont clôturé la journée.



NOËL DES ENFANTS



Le 17 décembre 2023, à 14h00 la municipalité a organisé le Noël des enfants de St-Martin-d'Ecublei dans la salle polyvalente, avec la participation du comité des fêtes. Divers ateliers ont été proposés aux enfants. A 15h 30, les bambins ont été agréablement surpris de l'arrivée de l'attelage du père Noël. C'est sous un ciel radieux que les enfants ont pu, à leur tour, faire un tour de calèche sur le terrain communal. Après quelques photos, la journée s'est clôturée par un délicieux goûter accompagné d'un bon chocolat chaud, de clémentines et de friandises. Ravis, les enfants sont repartis avec leur création.

Renée LAURENT



Dimanche 12 novembre 2023, la municipalité avait convié les habitants du village de 65 ans et plus pour le traditionnel déjeuner des aînés.

85 convives participaient aux agapes autour de Franck Gaultier Maire, de ses adjoints et conseillers municipaux. Le repas était concocté par Christophe LEBOEUF traiteur, le service assuré par la municipalité. Les élus ont eu une pensée pour trois administrés disparus cette année. Comme de coutume, les doyens du jour ont été honorés :

- Delphine ROGER âgée de 90 ans, mère de 3 enfants, Ecubléenne depuis 1962.
- Hubert HAGLON 88 ans, père de 4 enfants, habitant la commune depuis 15 ans.

Ils ont reçu une composition florale, du chocolat...

Entre deux plats, Yvon GAULTIER père du Maire, a joué quelques airs d'harmonica. L'après-midi s'est poursuivi par une pièce de théâtre, présentée par la troupe de Josette SEBERT, très appréciée. Les invités sont repartis avec le sourire.

Renée LAURENT





8 MAI 2023

ST-SULPICE SUR RISLE & ST-MARTIN-D'ECUBLEI

Le rassemblement a eu lieu devant la mairie de St-Sulpice s/ Risle où nous avons commémoré le 78e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe. Nous nous sommes souvenus de ce si lourd tribut payé par l'humanité.

Dépôt de gerbes au monument aux morts - allocutions.



11 NOVEMBRE 2023 - HOMMAGE MONUMENT AUX MORTS AVEC ST-SULPICE SUR RISLE

Samedi matin, la commémoration de l'armistice 1918 s'est déroulée à Saint-Martin-d'Ecublei à 8h45 en présence de Franck GAULTIER maire, de ses adjoints et de son conseil municipal, Jean SELLIER maire de Saint Sulpice sur Risle et de son conseil municipal, Philippe VAN-HOORNE conseiller départemental, Olivier BITZ sénateur, des porte-drapeaux, des Ecublénnes et Ecubléens. Les enfants associés à la cérémonie, ont déposé la gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. Renée LAURENT a lu le message de Sébastien LECORNU, ministre des armées, puis la Marseillaise avec trois couplets a été lancée par la Chorale de Nicole MALLET, reprise par les Ecubléens.



Associer les enfants aux cérémonies patriotiques est le meilleur moyen de transmettre le devoir de mémoire



Les coquelicot et bleuet ont été confectionnés par les enfants de l'école de Saint-Symphorien des Bruyères

13 NOVEMBRE 2023 - ST SYMPHORIEN DES BRUYERES

Les enfants des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 de l'école de St Symphorien des Bruyères (RPI des 4 Saints) se sont rendus au monument aux morts en présence de leurs enseignants, de Guy MARTEL maire, Olivier BITZ sénateur, des anciens combattants, des porte-drapeaux, de Jean SELLIER président de la CDC, de Philippe VAN-HOORNE conseiller départemental, de Véronique LOUWAGIE député. Après le dépôt de gerbe et la lecture de la lettre du ministre des armées et de l'UFAC, les enfants ont entonné la marseillaise.

Renée LAURENT

REMISE DE MEDAILLES MILITAIRES

Dimanche 7 janvier 2024, en début de soirée, juste après la cérémonie des vœux à la salle polyvalente, deux anciens combattants ont été médaillés, en présence de Franck GAULTIER maire, de ses adjoints et conseillers municipaux, des anciens combattants, des porte-drapeaux, des habitants de la commune et hors commune.

Après avoir reçu la croix du combattant en janvier 2023, Michel TUGAUT et Louis DORDE se sont vu remettre la médaille commémorative des opérations de sécurité et maintien de l'ordre en Algérie.



Michel TUGAUT 85 ans né à Quimperlé (Finistère)



Entre 1958 à 1960, Michel a été appelé sous les drapeaux en Algérie dans l'Armée de terre dans l'Algérois (Blida, Alma...). En 1959, il a été muté au camp de Rouïba (ville située à 25 km d'Alger) dans la 665^e CGP (compagnie de gestion des parcs). Cette compagnie qui appartenait au service du matériel, avait pour mission de gérer un très gros matériel complet. Elle assurait les réparations et les approvisionnements des unités opérationnelles et participait aux opérations de sécurité.

Michel a exercé le métier de commerçant dans l'alimentaire.

Louis DORDE, 85 ans né à Paris



Entre 1960 à 1961, Louis a été envoyé en Algérie au 3-10^e régiment d'artillerie de la marine (RAMA) comme sous-officier à Le Kerma au Nord de Blida.

Louis a ensuite été commerçant à Clamecy, dans la Nièvre.

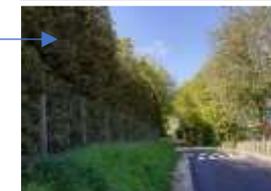


Les deux récipiendaires ont été décorés par Jérôme THIEULARD lieutenant-colonel, à la retraite. La Marseillaise a été entonnée. La Cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur servi par la Municipalité.

Renée LAURENT



- Travail et suivi avec le Maître d'Œuvre pour aménagement et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente : validation des plans d'aménagement de la cuisine.
- Elaboration du plan de financement pour les travaux de la cuisine de la salle polyvalente.
- Fabrication des volets des fenêtre et porte fenêtre de la cuisine, par l'employé communal, mise en peinture
- Remplacement bouche incendie, au Finard, suite accident véhicule
- Maintien des taux d'imposition de la commune (taux de référence 2019)
- Renouvellement des conventions avec le centre aéré du Bois de la Pierre et Bulle d'air de Rai
- Attribution de bons-loisirs pour les enfants et les ados de moins de 18 ans
- Réfection d'une partie du parquet de l'église au premier rang des bancs
- Participation à la destruction de 4 nids de frelons asiatiques
- Animations ludiques avec AESIA pour les écuubléens (Enfants - ados - adultes)
- Travaux d'enrobés de la VC1 qui va de l'Être-Valois à la rue des Chênes, suite dégradations dus à une déviation et pose de canalisations de gaz (méthanisation)
- Récompense pour un étudiant de notre commune (BAC avec mention TB et félicitations du Jury)
- Remplacement des tuiles tombées sur l'église suite à la « tempête Gérard »
- Fabrication et remplacement boîte à livres devant la mairie (capacité plus grande)
- Ponçage et lasure de la porte extérieure de l'église
- Inventaire des objets de l'église
- Élagage, coupe d'arbres en périphérie du cimetière, suite accord des propriétaires
- Campagne de stérilisation et identification des chats errants avec participation de la fondation Brigitte BARDOT (félins libres suivis par des protecteurs locaux)
- Mise en application des points importants sécurité routière : limitation vitesse à 30 km/h - pose de stop dans les lotissements, ralentisseur, pose d'un sens unique etc.
- Acquisition d'une débroussailluse professionnelle pour l'employé communal
- Participation « Nettoyons la nature en partenariat avec le centre Leclerc »
- Finition pilier en briques et chapeau situé entre le local du comité des fêtes et l'atelier communal
- Remplacement des radiateurs, du logement T3 en location, rue des pommiers (propriété de la Mairie)
- Mise en gazon, aménagement parcelle derrière la mairie
- Bons d'achats de fin d'année accordés à nos aînés
- Plantation de 6 arbres sur terrain communal en 2 phases : mars & décembre
- Substitution des poubelles ordinaires par 2 poubelles de tri, au cimetière



TRAVAUX REALISES SUR L'ANNEE 2023

Parmi les projets, en voilà un qui a été mis en place. La commune a sollicité la remise en état de la VC 1 qui a subi de fortes dégradations et déformations suite à la déviation mise en place par la ville de Rugles (cavité) et à la pose de canalisations de gaz pour la méthanisation. La



Route dégradée et déformée

réfection de la voirie en enrobé a été programmée en 2022 par la CDC. Le chantier a démarré le premier trimestre 2023. La circulation a été interdite du 15 février 2023 jusqu'au 15 mars 2023. C'est une route très empruntée, où les véhicules roulent vite. Ces travaux nous ont permis de créer un passage piéton surélevé. En effet, le chemin n°13 débouche sur cette voie communale ce qui fait que nous rencontrons régulièrement, des randonneurs pédestres, des vélos, des familles qui repartent vers le bourg de la commune ou qui regagnent la voie verte de St-Sulpice s/Risle. Des cavaliers et meneurs apprécient également ce parcours. Lors des vacances scolaires, nous rencontrons, régulièrement, les enfants de la colonie de Pantin qui vont se rafraîchir ou faire des activités au bord de la Risle. Nous avons également anticipé le passage de la voie verte qui ira vers Rugles. De chaque côté du pont de chemin de fer, une bande axiale a été tracée pour inciter les véhicules à rester sur leur voie.



A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIVE

- Rénover, mettre aux normes, aménager la cuisine de la salle polyvalente (demande subvention : DETR, appels d'offre, plan de financement, réalisation des travaux)
- Acquérir un vidéo projecteur
- Continuer l'aménagement du terrain communal derrière la mairie : jeu de boules, jeux pour les enfants...
- Etudier le busage d'un fossé au Mesnil
- Nettoyer la croix au centre du cimetière, peindre la fontaine
- Débroussailler le terrain communal à côté de la station d'épuration « chemin les Près »
- Mettre en valeur le porche de l'église : pierres apparentes, joint chaud, tympan au-dessus de la porte d'entrée
- Mettre aux normes l'installation électrique (obsolète), remplacer l'éclairage intérieur de l'église en LED moins énergivore
- Etudier le changement du chauffage HS dans l'église
- Remplacer les abat-sons tombés lors d'un coup de vent
- Relancer le promoteur pour l'entretien du bac de rétention du lotissement, rue des Fougères et mise aux normes.
- Démousser la toiture du lavoir, remplacer des tuiles cassées, lasurer les parois
- Refaire 1 tête de pont à chaque extrémité de la buse qui traverse la route, rue des Chênes (obstruées lors des travaux de la méthanisation et réfection de la route)
- Restaurer et entretenir le mobilier de l'église : traitement fongicide et insecticide, mise en teinte des meubles de la sacristie, chaire etc.
- Poursuivre la procédure « reprise concessions cimetière »
- Renouveler ou reprendre les concessions qui arrivent à échéance (selon desideratas des familles => courrier)
- Etudier le retour de la statue de St Martin dans la niche au-dessus du porche de notre église
- Mettre en place une rangée de briques le long de l'église « place Emile PICOT »
- Refaire l'acrotère de l'église (fuite d'eau)
- Continuer la mise en place de mesures pour la sécurité routière (limitation vitesse, contrôle...)
- Mettre en évidence les panneaux de signalisation cédez le passage en l'accompagnant d'un marquage au sol « au Plaisir » et « au Bois-Bertre »
- Changer le matériel informatique du secrétariat de la mairie (achat ou location)
- Installer des bandes réfléchissantes sur les Abribus pour la sécurité des enfants
- Etudier l'octroi d'une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel de la commune (soutien *des agents de la fonction publique annoncé par le gouvernement, facultatif*)
- Avis projet PLUi
- Organiser un concert dans l'église (faire vivre notre patrimoine)
- Remplacer la rambarde et le revêtement sur le pont du Cauche « au Plaisir » (véhicule qui a pris feu)
- Poncer, teinter et vernir l'estrade et l'Autel dans l'église
- Etudier une convention « fourrière » avec la ville de L'Aigle

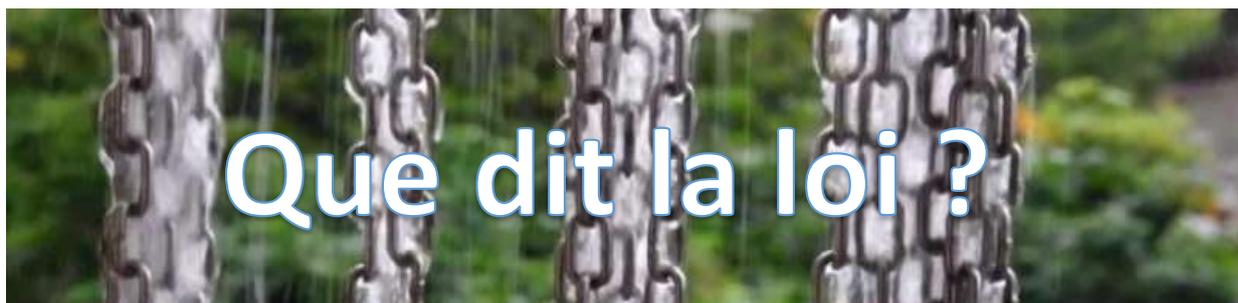


L'église paroissiale, construite en 1772, pièce maîtresse du patrimoine communal, mérite toute notre attention.

Une consultation sera lancée pour une demande de diagnostic.

L'étude technique permettra d'avoir une connaissance de l'état du patrimoine et d'estimer la capacité de planification technique et financière des réparations nécessaires à la conservation du patrimoine.





Tout le monde le sait, l'eau de pluie tombe sur le toit des maisons, ruisselle vers le sol ou l'atteint directement. Le terme "eaux pluviales" est utilisé pour les eaux de pluie après qu'elles ont touché le sol ou une surface quelconque, construite ou naturelle.

Le Code civil est très clair (article 641) : les eaux de pluie qui tombent chez quelqu'un deviennent sa propriété. En vertu de ce droit de propriété, le propriétaire peut en user et en disposer comme il l'entend, pourvu qu'il n'en fasse pas un usage prohibé par la loi. Parmi ces usages, il y a le fait de les utiliser pour la consommation alimentaire.

Où doit aller l'eau de pluie ?

Pour savoir où doit aller l'eau de pluie, L'article 640 du Code civil énonce les différentes options d'acheminement de l'eau de pluie :

- Elle peut tomber sur un terrain plat, s'épandre et s'infiltrer naturellement.
- Elle peut tomber sur un terrain pentu, et ensuite ruisseler naturellement en contrebas. Ce ruissellement ne doit pas être la conséquence de la main de l'homme.
- On parle de servitude légale d'écoulement des eaux pluviales qui s'impose au propriétaire en contrebas. En contrepartie, le propriétaire du fonds supérieur ne doit pas agir, de quelque manière que ce soit, pour contraindre la pluie à s'évacuer plus bas.
- Elle peut enfin tomber sur un toit, et s'évacuer naturellement dans le terrain en contrebas, ou sur la voie publique.

Pour illustrer le mot "naturellement", une canalisation destinée à transférer l'eau pluviale ailleurs, comme dans la rue ou dans le jardin d'à côté, est contraire à la réglementation.

À noter : le PLUi précise que "les eaux pluviales seront infiltrées à l'unité foncière ou piégées / stockées par des dispositifs appropriés". Seule une "impossibilité technique avérée et justifiée" peut éventuellement autoriser à déroger à cette règle.

Dans le cas d'une maison en limite de propriété, la loi impose au propriétaire de s'assurer que les eaux pluviales se versent sur son terrain ou éventuellement sur la voie publique (naturellement), et non chez le voisin (article 681 du Code civil).



L'EVACUATION DES EAUX DE PLUIE EST ENCADREE PAR LA LOI

Le propriétaire du fonds supérieur sur lequel elles tombent, et à qui elles appartiennent, ne peut pas aggraver la servitude d'écoulement.

Le propriétaire du fonds inférieur ne peut pas s'opposer au passage de l'eau pluviale qui s'écoule naturellement de la propriété située en amont.

Le nouveau PLUi précise que la gestion des eaux pluviales doit être assurée à l'unité foncière.

Les actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, d'autres de façon volontaire. Cette rubrique n'a pas la prétention de résoudre les difficultés nées d'actions irresponsables ou malveillantes. Elle a pour objet de rappeler quelques règles de base indispensables pour « bien vivre ensemble », afin que tous les Ecubléennes et Ecubléens de bonne volonté puissent s'y référer et améliorer si nécessaire leur citoyenneté quotidienne. Vivre "à la campagne", ce n'est pas avoir le droit de faire du bruit plus qu'ailleurs. Vivre en démocratie, ce n'est pas pouvoir dire tout ce que l'on veut.

STOP AU BRUIT

BRICOLAGE & JARDINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses... ne peuvent être effectués que durant des plages horaires précises. Afin de respecter au mieux la vie de votre voisinage, vous devez limiter l'utilisation de vos machines et équipements aux horaires suivants

Jours ouvrables :

De 8h30 à 12h00 & de 14h à 19h30

Samedi

De 9h00 à 12h00 & de 15h à 19h00

Dimanche & jours fériés

De 10h00 à 12h

SOIREE EN FAMILLE - ENTRE AMIS

Prévenez vos voisins ou le quartier lorsque vous organisez chez vous une fête ou une réception qui risque de durer tard, (au-delà de 22h00) surtout si vous diffusez de la musique.

En journée aussi, le respect est de mise. Le tapage ou nuisance diurne est caractérisé, notamment par le niveau sonore et la répétition de la nuisance...

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

L'identification des chiens et des chats est obligatoire.

Le vagabondage des chiens est interdit sur tout le territoire de la commune.

L'aboïement des chiens est interdit de jour, comme de nuit. Vous ne devez pas laisser s'égosiller des animaux dans un logement, dans une cour ou un jardin, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Les déjections canines :

Les maîtres sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et les lieux publics.

PLANTER SANS DEPASSER

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres, arbustes ou haies sur son terrain.

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

- une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

Les branches des arbres et arbustes ne doivent pas dépasser chez votre voisin. Dans le cas contraire, il est en droit de vous demander de les faire couper mais ne sera pas autorisé à le faire lui-même, à moins que vous vous mettiez d'accord.

Pour éviter tout désagrément, pensez à évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoyez sa croissance !

Dans le même esprit, les fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain de votre voisin vous appartiennent. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin. Si un arbre qui est planté plus près que prévu, d'un mur ou d'une clôture, et s'il est plus que trentenaire, vous n'aurez pas le droit de le faire arracher (article 672 du code civil). **Sachez que le point de départ de la prescription trentenaire n'est pas la date de plantation des arbres mais celle à laquelle ils ont dépassé la hauteur réglementaire.**

Enfin, en bordure de la voirie routière, les plantations d'arbres, d'arbustes ou de haies **ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur** si cette haie ou arbustes est plantée à **moins de 2 mètres de la limite séparative de votre propriété** avec le domaine public.

La distance se calcule à partir du centre du tronc, pris au niveau du sol, jusqu'à la limite séparative de propriété.

(Article R.116-2 du code de la voirie routière & Règlement voirie CDC - Pays de L'Aigle Droits & obligations des riverains).

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques.

RESPECTER LES LIEUX PUBLICS

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs...

L'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques.

Une décharge sauvage représente une menace pour les espèces animales et végétales. Elle souille nos paysages et donne une mauvaise image de notre commune. La qualité de vie dans notre village dépend de la bonne volonté de tous !

Renée LAURENT

"LA LIBERTE CONSISTE A POUVOIR FAIRE TOUT CE QUI NE NUIT PAS A AUTRUI"

(Extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789)

SE CLOTURER EN CONFORMITE

Si vous désirez installer un dispositif de clôture autour de votre terrain, quelques précautions préalables devront être prises pour être en accord avec la législation.

Avant tout, assurez-vous qu'il n'existe pas une servitude ou un droit de passage afin de ne pas enclaver votre voisin. Vérifiez et respectez les limites du bornage de votre propriété avant la pose de votre clôture.

Sachez aussi que toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété nécessite une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.

Attention aussi à la notion de mitoyenneté : dans ce cas la clôture est construite à cheval sur les deux terrains, elle sera la propriété des deux voisins qui devront assumer, au même titre, les frais de construction et d'entretien.

Une entente préalable est donc nécessaire sur le choix des matériaux ou des végétaux, du prix, et de l'entreprise qui réalisera ce travail.

De votre côté du mur mitoyen, il sera possible de palisser des végétaux mais ceux-ci ne devront pas en dépasser le sommet.

BRULER SES DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts, est formellement interdit, quelle que soit la surface de votre terrain.

En effet, à l'air libre, à l'aide d'incinérateurs individuels le brûlage est une source de substances polluantes et trouble le voisinage.

Elle est nocive pour la santé, nuit à l'environnement et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Les particuliers et les collectivités doivent se tourner vers les déchetteries, le broyage, le compostage, le paillage, la dégradation biologique.



DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'interdiction de brûlage à l'air libre concerne les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des **déchets ménagers et assimilés** (Pour connaître quels types de déchets sont assimilables aux ordures ménagères, se référer à l'Annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement)

Le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue une infraction à l'article L.541-22 du Code de l'Environnement.

Entre, par exemple, dans la catégorie « déchets ménagers & assimilés » les textiles, solvants, huiles, peinture, chutes de bois d'œuvre, plastiques provenant des ménages, des commerces, des industries et administrations.

BOUE SUR LA ROUTE

A l'automne, au moment des récoltes, les nombreux déplacements d'engins agricoles, conjugués à un temps souvent humide, conduisent à laisser des traces de boue sur les routes.

La présence de boue sur la chaussée peut provoquer parfois des accidents, ce qui entraîne la responsabilité de celui qui a déposé la boue.

Le fait de poser des panneaux de signalisation ne sera pas de nature à dégager toute votre responsabilité.

Ainsi, afin d'anticiper tout problème, et dans un souci de sécurité, je retiens trois principes essentiels :

**Je vérifie, je signale, je nettoie
La propreté des routes, c'est l'affaire de tous !**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Vous avez un problème de voisinage et souhaitez éviter le tribunal ?

Faites appel à un conciliateur de justice qui vous aidera à trouver une solution amiable !

Une conciliatrice de justice effectue des permanences les lundis après-midi au sein des locaux de la Maison France Services à L'Aigle.

Pour tous renseignements contactez

La mairie de L'Aigle Tél 02 33 84 44 44

Le tribunal judiciaire d'Alençon Tél 02 33 29 42 93

Site tj-alencon@justice.fr

Renée LAURENT



Si vous avez un véhicule qui ne vous sert plus à rien et que vous ne pouvez pas vendre ou une voiture hors d'usage (VHU), vous souhaitez probablement vous en débarrasser. Dans un premier temps, sachez que vous êtes obligés de mettre votre véhicule à la casse, donc n'oubliez même pas le laisser à l'abandon quelque part sous peine de lourdes sanctions.

A QUI S'ADRESSER POUR FAIRE DETRUIRE SON VEHICULE ?

Vous devez vous adresser à un centre Véhicule Hors d'Usage (VHU).

En effet, les véhicules usagés étant considérés comme des déchets, seuls les centres VHU sont habilités à en assurer la destruction.

COMMENT SE DEBARRASSER DE SA VIEILLE CARAVANE ?

Selon l'article R. 322-9 du Code de l'environnement, la mise à la casse du véhicule constitue une obligation légale. Il faut confier la démolition de la caravane ou la remorque à un broyeur légal. Pour en trouver un, il suffit de consulter la liste des centres Véhicule Hors d'Usage (VHU) agréés auprès de la préfecture.



QUE FAIRE DES DECHETS SPECIFIQUES ?

Les piles, les batteries, les ampoules, les cartouches d'encre Peuvent être recyclées via des filières spécialisées. Il existe aussi de nombreux points de collecte dans les supermarchés et les déchetteries

Les médicaments périmés ou inutilisés doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les rapporter à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points de collecte prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

Les huiles alimentaires : il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés en déchetterie.

Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange doivent être jetées dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés en déchetterie.

Les pneus doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie.

QUE FAIRE DES DECHETS AGRICOLES ?

La gestion des déchets au sein de l'entreprise agricole ou exploitation est incontournable. Toutes les précautions doivent donc être prises pour préserver votre santé, celle des autres et protéger l'environnement.

Les déchets non organiques : différentes filières de recyclage, valorisation, traitement et élimination existent. Grâce à la préparation et au tri à la source par les agriculteurs sur leur exploitation, vingt types de déchets sont triés, collectés et valorisés séparément. C'est ce qui contribue à la performance de la collecte et du recyclage.

Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont des déchets dangereux : elles ne doivent jamais servir de remblai pour les chemins ou cours de ferme. Respirer des fibres d'amiante peut provoquer des maladies graves (maladies pulmonaires, cancers...).

Le brûlage des emballages carton ou papier non souillés est interdit et dangereux : les cendres et fumées qui s'en dégageraient pourraient contenir du chlore et des encres toxiques.

Attention à ne pas laisser s'accumuler la ferraille sur l'exploitation. S'en débarrasser « au fil de l'eau » permet de ne pas nuire au paysage et au patrimoine.

Les huiles ne doivent pas être abandonnées : 1 litre d'huile peut couvrir une surface de 1000 m², réduisant ainsi l'oxygénation de la faune et de la flore du milieu. Attention également à l'écoulement éventuel de l'huile moteur sous les engins agricoles à l'arrêt : la pose de bacs de rétention est préconisée. Prévoir un extincteur à poudre et du sable en cas de déversement accidentel.

Ficelles 100% polypropylène utilisées pour le conditionnement des fourrages, filets 100% polyéthylène utilisés pour le conditionnement des balles rondes en élevage. Films plastiques usagés issus de l'activité d'élevage, bâches d'ensilage et sous couches. Films non tissés en plastique usagés composés de polypropylène (PP), souples, blancs ou noirs : le brûlage des plastiques est interdit. Il génère de la dioxine, molécule très toxique et dangereuse pour l'homme et l'environnement.

Emballages vides ayant été en contact avec des produits phytopharmaceutiques EVPP (et de l'engrais liquide) bidons en plastique jusqu'à 25 litres, fûts en plastique ou métal de 25 à 300 litres, sacs et boîtes en carton, papier, plastique, aluminium : lors du rinçage des EVPP, le liquide issu de ces opérations doit être évacué vers le dispositif de traitement des effluents phytopharmaceutiques. Même bien rincé, un bidon ne doit jamais être réutilisé ! Certaines matières actives peuvent migrer dans le plastique.

Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sur l'exploitation agricole est strictement interdit.

AGRICULTEUR RECYCLEUR, AGRICULTEUR RESPONSABLE

Les déchets peuvent avoir une seconde vie. Je les trie pour mieux les valoriser. Bien rincé, c'est gagné ! j'utilise la règle d'ORE (Ouvert + Rincé + Egoutté) pour le recyclage de mes bidons vides. Je trie et stocke à l'abri au fil de l'eau. Je n'accepte pas sur mon exploitation des déchets dont je ne saurais plus quoi faire demain. Je n'utilise pas un produit dont je doute de la provenance et/ou de la qualité. Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Une bonne gestion des déchets, c'est bon pour la santé, l'environnement et l'image des agriculteurs. Je privilégie le vrac plutôt que le sac. Pas de dépôt sauvage, pas de brûlage. J'utilise les filières en place. Je veux donner une image positive du métier d'agriculteur. En recyclant, je joue mon rôle de citoyen et suis acteur de la charte de bon voisinage !

N'oublions pas, la santé de notre planète est fragile. Nous seuls pouvons la protéger

Renée LAURENT

Le brûlage des déchets végétaux dits "déchets verts" est interdit dans l'Orne [arrêté préfectoral n°2350-22-00087 en date du 28 septembre 2022]

Ça, c'est dit. Bien sûr, cette interdiction s'applique pour tous, ou presque.

Pour les particuliers, les branches et branchages issus de taille de haies ou d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage, ne doivent plus être brûlés.

La valorisation sur place (paillage, compostage, broyage, etc.) et le dépôt en déchetterie sont les seules options...

Comme toujours, en cas d'infraction, les contrevenants s'exposent à une sanction (amende !).

Pour les professionnels, même principe, sauf pour les déchets liés à une activité agricole ou forestière. Certaines dérogations peuvent être accordées dans des cas très restreints tels que la lutte contre des épiphyties (maladies végétales) ou l'élimination d'espèces exotiques envahissantes.

Dans ces cas, et dans ces cas seulement, de nombreuses règles doivent être observées.

Par exemple : pas de végétaux humides, possibilité d'éteindre le feu, avoir un moyen de communication, respecter des horaires stricts et tenir compte de la vitesse du vent.

L'utilisation d'accélérateur (hydrocarbures), de pneus, ou autres plastiques est bien sûr prohibée. De plus, les fumées ne doivent pas gêner la circulation.

En conclusion, la réponse au quizz est : photo numéro 2, si et seulement si celui qui fait ce feu l'a allumé dans le cadre d'une activité agricole ou forestière.

Pour la photo numéro 1, le feu est hors des horaires réglementaires, puisqu'il fait nuit.

Pour la photo numéro 3, le feu contient des éléments non végétaux, donc interdits de brûlage pour quiconque.

Philippe THOUIN

Quizz feu(x)

Voici 3 photos. Laquelle pourrait encore être aperçue dans nos campagnes (sous réserve de respecter la législation...)



RE.P.A.I.R.

RÉssourcerie des Pays de L'Aigle, Insertion, Réemploi

Mieux gérer ces déchets, c'est d'abord éviter de les produire. Chaque citoyen peut adopter une démarche éco-responsable en accomplissant des gestes simples comme l'achat d'occasion ou le don en Ressourcerie.

Qu'est-ce qu'une Ressourcerie ?

C'est une structure qui gère la récupération, la valorisation via des ateliers de remise en état et la revente de biens destinés auparavant à la poubelle.

RE.P.A.I.R. :

RÉssourcerie des Pays de L'Aigle, Insertion, Réemploi

Z.I. de la Frémondrière 61300 L'AIGLE

☎ 02 77 64 53 64

f Repair



INAUGURATION DE LA RESSOURCERIE - 29 JUIN 2023

La Ressourcerie des pays de l'Aigle
26, bis rue Robert CASSOU - ZI N°1
61300 Saint Ouen sur Iton

DEPOTS AUTORISES

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 17h00

LE MAGASIN EST OUVERT

Mardi & jeudi de 9h00 à 12h30 & 14h00 à 17h30
Samedi de 10h00 à 13h00 & 14h00 à 18h00



Le samedi 30 septembre 2023 dès 9h45, le conseil municipal, des habitants de la commune, en partenariat avec le centre commercial Leclerc, ont procédé à l'opération « nettoyons la nature ». Un groupe de vingt volontaires, armés de gants, d'un gilet de protection et d'un sac, se sont sentis prêts à soulever des montagnes pour arpenter la commune et traquer le moindre déchet. C'est ainsi que de grandes poches, remplies de papiers, verre, mégots, bouteilles en plastique, canettes métalliques principalement, ont été ramenées sur place. Franck GAULTIER, maire a félicité les bénévoles pour ce geste citoyen. Les participants ont ensuite été conviés à un déjeuner très apprécié par tous.

Renée LAURENT



ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différentes composantes. Il comprend la collecte, le traitement et l'évaluation des déchets liquides, des déchets solides et des excréments.

De manière générale, l'assainissement comprend l'évacuation des eaux et des solides usagés. Ces matières incluent les eaux de lavage, les eaux usées et/ou provenant des toilettes, les excréments et déchets solides ; ces derniers ont différentes origines.

De grandes canalisations collectes les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration. Les polluants sont alors dégradés et séparés de l'eau afin de restituer en milieu naturel une eau propre. Les polluants sont conditionnés en boue, plus ou moins liquide, suivant leur état. Différentes filières d'élimination existent : l'épandage dans les champs, le compostage, etc.

Vous pouvez découvrir le fonctionnement de la station de L'Aigle en faisant une visite adaptée, aux novices, comme aux plus avertis. Une équipe vous accueille afin de vous expliquer les différentes étapes du traitement.

Durée de la visite : 1 h 30 sur réservation uniquement, gratuite, minimum 3 personnes.

Tél. 02 33 84 50 40 - ouverture de 8 h 00 à 12 h00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Naty MATHIAS

ESCALE
DU
RALLYE
PERCHERON
ET
DE LA
RANDONNEE
PEDESTRE
DU 1er MAI 2023

PARCOURS
CHERONVILLIERS

ST-MARTIN-
D'ECUBLEI





Le lundi 1^{er} mai 2023, le Syndicat Normand du Cheval Percheron, présidé par Claude SEGAUD, organisait un rallye ouvert à tous chevaux, attelages et chevaux montés.

A 9h00, vingt-deux chevaux et treize attelages prenaient le départ à Chéronvilliers pour un parcours d'environ 25 km aller et retour. Cette manifestation a renforcé les liens d'amitié entre le sud de l'Eure et l'Orne.

Dans la foulée, les marcheurs, sous la houlette de L'Aigle accueil, leur emboîtaient le pas pour une randonnée de 10 km ouverte à tout public. Les participants ont emprunté des chemins et petites routes de la belle campagne qui relie Chéronvilliers à Saint-Martin-d'Ecublei.

Le circuit découverte a conduit une fois de plus meneurs, cavaliers et randonneurs à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Ecublei pour une pause déjeuner bien méritée.

Des écubléens et visiteurs les attendaient à l'arrivée pour partager cette passion pour les équins et admirer les attelages.

Puis, ils ont été accueillis par les membres du comité des fêtes qui leur avaient préparé un bon repas. Cette manifestation reste avant tout un moment de partage et de convivialité, une journée remarquable qui a mis en lien le cheval et l'homme au cœur d'une sympathie indissociable.

Renée LAURENT



LE COMITE DES FETES

Grâce à l'implication de tous les bénévoles et à leur dynamisme, les manifestations organisées en 2023 ont eu un vif succès et un bon impact sur Saint-Martin-d'Écublei ainsi que sur les communes environnantes.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles et plus particulièrement ceux qui ont choisi une autre route. Nous avons le plaisir d'accueillir des nouveaux membres.

Le président, Franck GAULTIER



A VOS AGENDAS POUR LES MANIFESTATIONS SUR L'ANNEE 2024

 Mercredi 28 février 2024	Fête des Gd-Mères	Atelier
Dimanche 10 mars 2024	Bourse	Vêtements, chaussures et décorations
Samedi 30 mars 2024	Chasse aux œufs	Enfants jusqu'à 16 ans
Mercredi 1er mai 2024	Les Percherons	Escale du rallye percheron et déjeuner sur réservation
Mercredi 22 mai 2024	Fête des Mères	Atelier
Dimanche 9 juin 2024		<u>FETE COMMUNALE</u> Les voitures anciennes proposent de fêter 2 événements : les 90 ans de la Traction et les 80 ans du débarquement. La calèche de Claude SEGAUD partira du terrain aménagé en parking, à proximité de l'école, jusqu'au parking de l'église (trajet offert par le comité des fêtes).
Mercredi 12 juin 2024	Fête des Pères	Atelier
Mercredi 2 octobre 2024	Fête des Gd-pères	Atelier
Dimanche 13 octobre 2024	Bourse	Jouets, livres, tenues de soirée et de Noël. Les ventes se feront à la table sur réservation
Dimanche 27 octobre 2024	Fête de la Citrouille	Dégustation de mets préparés, élection de la citrouille la mieux décorée...
Mercredi 20 & 27 novembre 2024 Mercredi 4 & 11 décembre 2024 Samedi 30 Novembre 2024 Samedi 14 Décembre 2024	Ateliers de Noël	Les ateliers se feront sur inscription et ne pourront avoir lieu qu'avec un minimum de cinq enfants. Les décorations réalisées permettront de décorer la commune, mais aussi l'intérieur des maisons des enfants présents.



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée notre fête annuelle. Installés dans le parc de la commune, les tracteurs, un peu moins nombreux cette année, présentaient un panel de qualité. Placés sur le haut de la brocante, ils surplombaient les nombreux exposants venus proposer leurs divers objets. Ce cru 2023 mettait à l'honneur les utilitaires. Parmi ces véhicules ayant souvent travaillé durement et usés "jusqu'à la corde", bien peu ont survécu aux assauts du temps et les collectionneurs ne sont pas nombreux à se lancer dans une restauration.



Néanmoins, une quinzaine d'entre eux étaient présentés sur la place basse de l'église, de la Renault Juva 4, en passant par la Citroën 2CV camionnette sans oublier le break Peugeot 404 ni la Traction Commerciale. Deux Américains étaient également de la parade, un fourgon tôlé et un pick-up Chevrolet.



Les plus anciennes : une Citroën B12 boulangère de 1922 dans son jus, une très belle C4 Commerciale de 1929 trônait au côté d'un Citroën U 23 de 1932 en mode dépanneuse, lui-même présenté avec un plus jeune C 25 plateau de 1980 chargé d'une épave de DS. De beaux véhicules qui font la fierté de leurs propriétaires, qu'au passage je remercie pour m'avoir confié leur "joujou".



Pour une présentation complète il manquait à minima, un Citroën Type H, un Peugeot D4 ou encore un Renault Goélette, tous ces petits fourgons ambulants qui sillonnaient jadis les routes de nos campagnes pour approvisionner les denrées alimentaires, "le drive à domicile" !!



Les anciens de la commune se souviennent très certainement de ce Peugeot J7 à la décoration fleurie qui, dans les années 70/80, allait de bourg en bourg pour vendre ses produits laitiers. Quand il arrivait, il était reconnaissable à son klaxon au timbre mélodieux et caractéristiques de la laiterie SEGAUD, qui était implantée dans le bas de notre bourg, sur les bords de la Risle, derrière le lavoir. Tous ces véhicules anciens dont de belles berlines exposées sur la place haute de l'église, suscitent de merveilleux souvenirs chez les nostalgiques qui replongent dans leur jeunesse, et font découvrir aux jeunes l'historique de l'automobile.

Thierry Lefranc





Club Sedge Saint-Martinois

Créée en 1998 l'association vient de fêter son 25ème anniversaire. Elle compte une vingtaine de membres.

L'ensemble des actions de protection et d'entretien de la rivière est réalisé par les pêcheurs adhérents du Club.

Le parcours de pêche d'environ 4 km est géré en pêche de loisir : hameçons sans ardillon et remise à l'eau des poissons vivants.



Président Christian BEAUFILS tél 06 80 04 89 11 ou Jacky BOURGES tél 06 75 03 05 97

Club de Gymnastique

L'association existe depuis 1989 et compte actuellement 35 adhérents.

Les cours de gymnastique ont lieu le mardi de 19h à 20h dans la salle polyvalente de St-Martin-d'Ecublei.

Ils sont animés par Damien de l'association Siel bleu.



Présidente Chantal PASQUIER tél 06 76 35 53 94

Club tennis de table ASTT St-Martin-D'Ecublei - St-Sulpice s/Risle

L'association a été créée en 1989. Elle résulte d'une entente entre les 2 communes.

Le club est affilié à la Fédération Française de Tennis de Table. L'activité se déroule dans la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Ecublei.

Actuellement, l'effectif est de 22 licenciés féminins et masculins qui évoluent dans 3 équipes en championnat départemental.

La compétition se déroule le vendredi soir à raison de 14 rencontres sur une période allant du mois d'octobre au mois de mai.

Le club accueille des joueurs débutants et confirmés jeunes et moins jeunes en loisir ou en compétition.

L'entraînement est assuré tous les mardis de 20h15 à 22h30. Toutes les deux semaines, un entraîneur confirmé encadre.

Il est également possible de venir s'entraîner le mercredi après-midi de 15h à 17h.

Venez nous rendre visite un mardi soir afin de nous rencontrer avec ou sans raquette !



**Président Thierry LECERCLE tél 06 71 82 90 68
Hervé CREVET tél 06 14 84 51 43**



Club du Saint-Santin

Créé en décembre 1989, le club du Saint-Santin regroupe aujourd'hui 178 membres. Des seniors se retrouvent à la salle communale pour des moments de convivialité et d'amitié autour de jeux de société, goûters, randonnées, repas dansants ou encore parties de bowling.

Le nom de l'association a été choisi par les créateurs réunis autour de Bernard Meslin, président fondateur, afin de rappeler le surnom attribué au bourg de Saint-Martin-d'Ecublei avant la Grande Guerre : Saint-Santin.

D'ailleurs, une parcelle au nord de l'église se nomme le Sintin.

Notre association fonctionne toute l'année, principalement autour des activités du jeudi après-midi, du vendredi pour le bowling et du mardi pour les concours de cartes. L'organisation de voyages a cessé en partie à cause de la baisse du pouvoir d'achat.

L'Association jumelle « Au Fil de la Risle » pratique avec 40 personnes les loisirs créatifs, broderie, tableaux, cartes...

L'ensemble attire nombre d'adhérents des communes environnantes qui font la renommée de Saint-Martin-d'Ecublei.

Présidente Marie-Jeanne POULAIN Tél 02 33 24 31 91

RISL'ADVENTURE

Association qui propose des sports de pleine nature sur le territoire.

L'association accueille également les publics extérieurs pour des séances d'initiation, des randonnées, des challenges...

Elle est également reconnue pour son implication dans le dynamisme du territoire.



La course d'obstacles du Pays d'Ouche le 8 mai 2024

Ouverture des inscriptions 01/01/2024 mud-d-ouche.adeorun.com

Contact 07 88 94 14 13

risladventure@gmail.com

Les Racines de la Mémoire

Organisation d'évènements liés à des commémorations des différents conflits qui se sont déroulés sur notre territoire.



Président Mickaël HERAULT

R5 Entr'aid

Actions humanitaires au Maroc.

Présidente Marie DUTEIL Tél 02 33 24 26.59

Emile PICOT

Faire connaître et diffuser l'œuvre de Monsieur Emile PICOT.

Président Thierry RAMBAUD

Tir Aux Pigeons De La Risle



Dimanche de 10h00 à 12h30 de mars à fin septembre.

Président Gérard VANNIER

Le Syndicat accompagne les propriétaires riverains et réalise des études et des travaux sur les cours d'eau et zones humides en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Il participe également à la sensibilisation du grand public aux milieux et espèces aquatiques. Cette année le syndicat a réalisé une dizaine d'animations auprès du public.

En 2024 le syndicat participera aux journées olympiques et paralympiques organisées par la ville de L'Aigle.

Les barrages flottants ont permis au cours de la saison 2023 de récupérer environ 2m³ de déchets qui

ont été ensuite triés à la déchèterie. Le volume de déchets récupérés est en diminution par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de la Risle et de ses affluents, les prochains travaux du syndicat auront lieu sur les ruisseaux du Livet et du Grû. Suite à l'autorisation de la Déclaration d'Intérêt Général par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne pour le PPRE du bassin de la Guiel de la Charentonne et de leurs affluents, le syndicat engagera des travaux sur ces bassins dès 2024.



L'année 2023 est marquée par la deuxième phase des travaux de restauration de la continuité écologique de la Risle dans le centre-ville de L'Aigle : le long de la rue Apollo 11, le long du parc Albert premier ainsi que l'ouvrage de Verdun. Les travaux sont prévus sur trois ans.

- Tronçon 1 : élargissement du lit du bras nord le long de la rue Apollo 11



- Tronçon 5 : resserrement du lit du bras sud le long du parc Albert premier et de la résidence des Archers



Ouvrage de Verdun : modification du seuil de Verdun par





Notre employé communal, Sébastien GALLERNE est aussi un pêcheur émérite. Pendant plus de quatre ans, il a accompagné un pêcheur du TEAM MAVER NANTES, auprès duquel il a côtoyé l'élite mondiale et nationale. Ce qui lui a donné l'envie de se mesurer aux meilleurs. En 2012, il se licencie en compétition à la Gaule Argentaise dont il est devenu, au fil des années et de ses résultats, un pilier permanent. Le 24 septembre 2023 a eu lieu l'éliminatoire Coupe de France Au Châtelliers (Orne). Il ne laissera aucune chance aux autres pêcheurs en prenant le double de poids du deuxième, synonyme de qualification. Pour la finale aux AYVELLES, dans les Ardennes, les 19 et 20 octobre 2024, Il s'affrontera avec plus de 200 pêcheurs pour le titre suprême. Il participera à sa troisième finale consécutive.

La compétition ayant un coût financier important, il sera parrainé dès ses débuts par une marque Italienne. Trois ans plus tard, une autre marque Italienne de renom le sponsorisera. Les résultats, de l'année 2023, lui ont permis d'accueillir la confiance d'un nouveau parrain. Pour l'amorce, une grande marque japonaise a décidé de lui porter sa confiance pendant la saison 2024. Souhaitons-lui bonne chance pour cette épreuve car en plus de défendre les couleurs de son club, de ses parrains, il portera haut les couleurs de notre commune !



SYSTEME D'INFORMATION SUR LES ARMES

INFORMATION DES USAGERS DETENTEURS D'ARMES CREATION D'UN COMPTE DETENTEUR

Le système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022 et est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

Depuis novembre 2022, les personnes détenant une arme suite à un héritage ou l'ayant trouvée peuvent régulariser leur situation en créant un compte dans le SIA.

Lien pour accéder au site : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

La création d'un compte personnel avant le 1er janvier 2024 est obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

Pour vous accompagner tout au long de l'année dans cette démarche, vous pouvez contacter le service des armes à
La Préfecture de l'Orne - Bureau de la sécurité intérieure - 39 rue Saint-Blaise - 61000 ALENCON
Mme COLLIN tél 02.33.80.62.12 ou Mme COME tél 02.33.80.62.14

Ou par courriel à l'adresse suivante : pref-61-sia@orne.gouv.fr

Vous pouvez, également prendre un rendez-vous, en ligne auprès du service des armes sur
<https://www.rdv.orne.gouv.fr>

LE FRELON ASIATIQUE



Originnaire du nord de l'Inde, de la Chine et des montagnes d'Indonésie, cette espèce de frelon d'Asie est arrivée en France depuis 2004. C'est en déballant une livraison de poteries importées de Chine qu'une reine de cette espèce asiatique, restée jusqu'alors cachée pour l'hivernage, aurait été libérée et se serait enfuie. C'est à partir de cette seule et unique reine fécondée que la prolifération sur tout le territoire français a pu démarrer.

Aucune région n'est épargnée. L'évolution est exponentielle chaque année.

Ce phénomène invasif concernerait à ce jour la moitié de la surface de l'hexagone et il se serait propagé aussi dans d'autres pays d'Europe : Allemagne, Angleterre, Belgique, Italie, Espagne et Portugal.

Depuis 2016, *Vespa Velutina Nigrithorax* (nom scientifique donné à cette espèce) a été reconnu et classé comme nuisible par l'Union Européenne.

Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel. En hiver, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants. Les ouvrières et les mâles meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs. Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter pour fonder de nouvelles colonies.

Le frelon, à pattes jaunes, s'attaque à toutes sortes d'insectes. Il a élu l'abeille comme proie favorite, en raison de la grande concentration d'individus que lui offre la structure des colonies. Le frelon asiatique massacre les abeilles en grand nombre, ce qui alarme les apiculteurs qui se trouvent démunis face à l'ampleur du phénomène.



VOUS AVEZ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES SUR PROPRIÉTÉ ?

- Ne le détruisez pas vous-même
- Cette éradication doit être réalisée par un professionnel avec des méthodes reconnues
- Téléphonnez au 02 33 80 38 22 ou connectez-vous www.frelonasiatique61.fr pour déclarer votre nid.
- La plateforme départementale vous conseillera et vous permettra d'effectuer les démarches nécessaires pour prétendre à la participation du département et de la commune.
- Le département de l'Orne participera à hauteur de 33 % à la destruction du nid de frelons asiatiques, l'aide est plafonnée à 50 €.
- La commune de Saint-Martin-d'Ecublei prendra en charge 33 % du coût de l'intervention, plafonné à 50 €, à condition que le dossier soit validé par le GDS Orne au préalable et que les formalités soient respectées.



COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je déclare en ligne le nid aperçu sur mon terrain (joindre photos).
- Le site m'informe d'une possible aide financière.
- Je choisis l'entreprise de mon choix pour intervenir (entreprise partenaire ayant signé une charte de bonnes pratiques).
- Une fois le nid détruit, j'envoie les justificatifs délivrés par l'entreprise (facture acquittée par mes soins et RIB).
- Je reçois l'aide du Département complétée par l'aide de la Commune, par virement bancaire.

En 2023, la commune de Saint-Martin-d'Ecublei a participé à la destruction de 4 nids de frelons asiatiques.

Renée LAURENT

La chenille processionnaire du pin

Ses poils urticants sont très allergènes et peuvent provoquer de violentes réactions chez l'homme mais aussi et surtout chez les animaux domestiques (démangeaisons, problèmes respiratoires, ophtalmologiques, chocs anaphylactiques, etc...)



La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. En effet, les poils urticants de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent.

Il existe une réponse écologique aux invasions des chenilles processionnaires, recommandée par l'INRA :

=> Un piège qui intercepte les chenilles lors de leur descente le long du tronc au moment où elles cherchent à rejoindre le sol.

=> La période de piégeage s'effectue de décembre à mai.

La chenille processionnaire du chêne

Contrairement à la chenille du pin, les nids sont très souvent positionnés sur le tronc des arbres. Le principal risque concerne l'homme : la présence des chenilles dans les secteurs fréquentés (travaux forestiers, zones urbaines, sites touristiques) provoque en effet des urtications et chez certaines personnes sensibles des réactions allergiques.

Les chenilles portent de longs poils « d'ornementation » blancs et soyeux, qui leur donnent un reflet gris argenté à contre-jour. Une observation attentive montre en outre l'existence de petites poches qui apparaissent à partir du troisième stade larvaire et qui sont situées sur la face dorsale des segments abdominaux. Au fond de ces poches, que la chenille peut ouvrir lorsqu'elle est inquiétée, se forment des milliers de poils microscopiques, hérissés de barbillons comme des harpons.

Seuls ces minuscules poils sont urticants.

Ils contiennent dans un petit canal intérieur fermé une protéine urticante, la « thaumétopéfine », qui est sécrétée par des glandes sous-épidermiques. Ces poils très légers peuvent être emportés par le vent et se ficher dans la peau ou les muqueuses. Par frottement ils se cassent, la libération du venin provoquant des démangeaisons très vives.

Les zones de transpiration et les muqueuses, naturellement humides, sont les plus touchées (bouche, aisselles, yeux, etc.).

Lors des contacts directs avec les nids et les chenilles, ce sont des milliers de poils urticants qui peuvent entrer en action et provoquer des troubles graves (œdèmes, accidents oculaires, vertiges, etc.), nécessitant le recours à un médecin (prise de médicaments antihistaminiques). Si des animaux domestiques sont touchés (en particulier lorsque les cavités buccale ou rétinienne sont atteintes), il est nécessaire de consulter un vétérinaire.

Les risques d'urtications peuvent se prolonger toute l'année et au-delà.

Les poils urticants conservent leurs propriétés d'autant plus longtemps qu'ils sont à l'abri de l'humidité, en particulier dans leurs « nids » tissés par les chenilles. Ces nids conservent leurs capacités urticantes plusieurs mois, voire 1 à 2 années, c'est-à-dire bien après la disparition des dernières chenilles.



En cas de réactions allergiques

Attention, l'allergie peut se déclencher en dehors des périodes de pullulation des chenilles car les poils conservent longtemps leurs propriétés urticantes.

Il est préférable de consulter un médecin, les réactions pouvant être violentes.

Renée LAURENT

Les allergies aux pollens touchent en France environ 20% des enfants et plus de 30% des adultes. Eh oui, si vous êtes 3 dans la pièce, statistiquement, l'un de vous est probablement allergique...

Les principales espèces allergisantes sont les graminées, le bouleau, le chêne, l'aulne, le charme, le noisetier, ... Ce sont majoritairement les espèces qui ont des grains de pollens plus petits, et "anémophiles", c'est-à-dire qu'ils voyagent avec le vent. D'autres sont transportés par les insectes.

Les pollens peuvent entraîner des réactions allergiques au niveau des poumons et des yeux.

L'allergie se manifeste de façons variées, mais toujours par une réponse exagérée de l'organisme à leur contact.

Il existe essentiellement deux types d'allergies : la rhinite allergique et l'asthme allergique.

La première, aussi appelée "rhume des foins" est bien connue. Le nez bouché, qui coule, les yeux rouges, et qui coulent aussi, en sont les symptômes, accompagnés d'éternuements.

Le second est une maladie inflammatoire des bronches qui induit aussi une augmentation de la sensibilité des voies aériennes. C'est une maladie chronique qui se manifeste par des troubles respiratoires, une respiration sifflante, un sentiment d'oppression et d'essoufflement, et de la toux. Cet



asthme peut être plus ou moins grave, de la simple gêne passagère à un asthme persistant sévère. Il ne faut pas le sous-estimer, l'asthme est une maladie potentiellement mortelle. Consultez votre médecin.

L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE



Une espèce invasive, l'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), émet un pollen très allergisant en fin d'été. Quelques grains par m³ d'air suffisent. Dans la moitié des cas, cette allergie peut entraîner la première manifestation de l'asthme ou, s'il est déjà présent, l'aggraver.

L'ambrosie évolue au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, en fin d'été, une forme buissonnante qui peut atteindre plus d'un mètre de haut. Ses feuilles sont larges, minces et très découpées. Elles sont du même vert sur chaque face, ce qui les distingue de celles de l'armoise (dont le dessous est très clair, voire blanc). La tige est poilue et présente un aspect rougeâtre. Les fleurs, petites et verdâtres, s'épanouissent en haut des tiges, groupées en longs épis qui libèrent le pollen.

Depuis quelques années, l'ambrosie s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire. Si des pieds sont découverts, ils doivent être arrachés avant sa floraison, en portant des gants. Ensuite, il est recommandé de signaler la plante pour faciliter la lutte contre cette plaie.

Pour cela, vous pouvez au choix, utiliser l'application mobile 'Signalement ambrosie', téléphoner au 0972 376 888, aller sur le site signalement-ambrosie.fr, onglet 'signalement', ou envoyer un mail à contact@signalement-ambrosie.fr.

Philippe THOUIN est référent AMBROISIE de St-Martin-d'Ecublei

Philippe THOUIN

ARTISANS - ENTREPRISES - SERVICES				
METIERS	ENTREPRISE	ADRESSE		TELEPHONE
AMENAGEMENT - ENTRETIEN ESPACES VERTS	LG PAYSAGE Grégory LEFEUVRE	490, Grand Chevaline	ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 15 79 92 91
INSTITUT DE BEAUTE	Beauté Natur'L Delphine LOISEAU	370, rue du Mesnil	ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 30 98 16 40
COUVREUR	DELVALLE GONDOUIN	Les Gondrillers	ST-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 24 45 26
MAÇONNERIE GENERALE	Jérémy MARGERIN	2, La Tremblaie	ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 76 17 14 44
MECANIQUE GENERALE DE PRECISIONS	Sté Mécanique Aiglonne S M A	25, rue de Landrière	ST-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 24 14 26
PLOMBIER- CHAUFFAGISTE	Johan BOURGEOIS	585, route de Rugles	ST-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 34 17 21 06 70 26 24 44
RECUPERATION AUTO	Jean-Charles PERRET	3, Le Plaisir	ST-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 84 82 29
TERRASSEMENT TP	José GAMBU	204, rue de Chéronvilliers	ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 15 53 83 73
COMMERCE DE DETAIL DE COMBUSTIBLE	Alain CHALINE	83, impasse de Belzaise	ST-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 34 39 07
VALORISATION & PENSION EQUESTRE	Ferme équestre de FINARD Philippe THOUIN	5, Finard	ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 72 48 39 83

ASSISTANTES MATERNELLES			
NOMS	ADRESSE		TELEPHONE
Stéphanie LEROY	181, rue des Fougères	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 84 75 42 12 09 69 80 33 38
Sandrine PAQUIN	254, rue du mesnil	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI	06 63 12 98 50 sandrine@paquin.biz
Corinne PERROTTE	220, route de Rugles	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI	09 80 41 70 48
Emmanuelle TIPHAIGNE	101, rue des Genêts	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI	09 50 07 46 23

HEBERGEMENTS			
NOMS	ADRESSE		TELEPHONE
écogîte LE BOIS-MARTIN Claude DELAHAYE	339, rue du Mesnil	61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI	06 11 64 11 83
Moulin des Gondrillers Grégory COMPAGNON	Les Gondrillers	61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 24 36 97

PRODUITS DU TERROIR				
ACTIVITE	NOM	ADRESSE		TELEPHONE
APICULTEUR RECOLTANT	Pascal GAINARD	35, rue des Coquelicots	ST-MARTIN D'ECUBLEI	02 33 24 35 05 06 48 38 52 97



Laetitia HUVE
Elevage du Harem d'Indigo
SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI / POISSY
Tél 06 60 44 40 14 - www.catspalace78.com



Le chat Sibérien est une race exceptionnelle, majestueuse mais surtout HYPOALLERGENIQUE.

Hypoallergénique signifie que les risques d'allergie en présence de cette race sont très faibles : 97%. En effet, il faut savoir que dans la plupart des cas, l'allergie aux chats est liée à la présence d'une protéine appelée FEL D1 que l'on retrouve dans la salive, l'urine, les glandes hormonales et les glandes de la peau du chat. Le chat Sibérien possède une caractéristique qui le rend hypoallergénique, il produit des niveaux faibles de FEL D1 dans son organisme et provoque ainsi peu de réactions allergiques au contact des personnes sensibles à cet allergène.

Les personnes allergiques et asthmatiques peuvent partager leur quotidien avec ce chat exceptionnel. En plus de son caractère hypoallergénique, le chat Sibérien est un compagnon doux, câlin, attaché à son maître, sociable, équilibré et joueur. Ce chat est originaire de Russie, il est grand, majestueux, possède une fourrure épaisse et soyeuse avec une belle variété de couleurs. Il convient également aux personnes malades (cancer, alité et handicapé) ainsi qu'aux enfants autistes car il est calme, adore les câlins et passe des heures sur son maître.

Cet élevage ouvre ses portes pour faire découvrir cette merveilleuse race et permettre aux personnes désireuses d'accueillir un chat Sibérien, de tester leur allergie. Laetitia est exigeante avec elle-même et aussi dans le choix de ses futurs adoptants afin de garantir à ses chatons, une vie saine, équilibrée, douce et dans un environnement sécurisé. Les futurs maîtres participent aux premiers instants de vie des chatons. Ils assistent en direct ou en vidéo par WhatsApp à leurs naissances, leurs découvertes, leurs premières fois.... Laetitia propose également des ateliers (gratuits et obligatoires) concernant les premiers soins à apporter aux chatons, l'alimentation saine et équilibrée, l'épanouissement au quotidien du chaton, les dangers à éviter, les soins à lui accorder. Ces ateliers sont des moments d'échanges, de partage et l'occasion de connaître pour chacun son chaton afin de créer ce premier lien d'amour entre lui et son maître. Les chatons quittent l'élevage vers 13 semaines après leurs premiers vaccins et leur identification par Thermoship.

Vous l'aurez compris, Laetitia transmet à travers chacun de ses chatons, une partie d'elle-même afin que ses clients puissent comme elle, vivre et partager avec leur chat Sibérien, un quotidien privilégié et réconfortant.

L'élevage organise également des ateliers « graines d'éleveurs et graines de véto » autour du chat et des chatons. Les enfants passeront une demi-journée avec leurs parents et apprendront à s'occuper d'un chat, les soins nécessaires à lui apporter, découvriront les métiers en lien avec ce type d'animal et les possibilités de développer une activité avec les modalités et normes nécessaires.



ACRES ARPENTS... SUITE (EPISODE 2)

Comme je le disais précédemment, nos anciens nommaient les lieux, et les parcelles de terres qui les composent, en fonction de caractéristiques concrètes.

Mais les produits, qu'ils soient naturels ou créés par les habitants, les constructions, tout comme les habitants eux-mêmes, participaient aussi à nommer les lieux. Comme nous l'allons voir.

Avant tout, au risque de me répéter, je ne suis en rien historien, ou topographe, ou expert en quoi que ce soit qui ait trait à la toponymie. Pour moi, c'est un "dada". Les propos qui suivent seront donc, comme les précédents, parsemés de conditionnels, et resteront toujours ouverts à la discussion.

Le Mesnil, comme son nom l'indique, était très certainement l'emprise de l'exploitation agricole qui approvisionnait le château qui s'y trouve. Le Hamel, le hameau voisin, très probablement distinct du domaine. La Fieffe, une parcelle cédée par le propriétaire local à un de ses vassaux, ou métayers. Le plaisir, un cadeau du même ordre.



Un endroit s'appelle "la Noé", vous avez de fortes chances que la zone soit humide, voire inondable.

Les Ventes, faux ami de la toponymie, désignent généralement des parties de la forêt qui ont été exploitées et dans lesquels le vent s'engouffre...

Passons aux ressources. L'Ardiller désigne l'argile présente dans le sol, pour les Crières, c'est la craie. Quant à la Sablonnière, et les Minerais, ... sans commentaire.

A la Fontaine ou aux Graviers, pas besoin de chercher loin non plus pour connaître les spécificités du lieu. Il est dit dans les archives géologiques que sous les Graviers, et à proximité, d'anciennes galeries de carrière seraient descendues à plus de vingt mètres sous terre, voire vingt-cinq mètres. Quant à la Fosse, il est plus que probable qu'il y avait là un trou, naturel, ou pas. Carrière, mare, marnière, ou bétoire, allez savoir.



Le Lentil, selon son étymologie celte, devait-être la demeure d'un planteur de lentilles, comme tend à l'indiquer la parcelle voisine du Lentis située à Saint Sulpice sur Risle.

Chevaline se passe d'explication. Un lieu en lien avec les chevaux. Quant à savoir pourquoi l'histoire a retenu qu'il en fallait un petit, et un grand... Mystère. Vente, scission ou héritage, qui sait ? Anecdote sûrement, mais sur d'anciennes cartes, les deux étaient écrits au féminin.

Bouvier et bouvril tiennent leurs noms des bœufs qui y vivaient, et y mouraient. Fabriquaient-on des roues à la Rolerie, des armes aux Gondrilliers ?

Les propriétaires ont aussi parfois laissé leur nom à la postérité. Aubert, Gaulard, Godet, Henri, Litail, Perrot, Philippot, Robert, ... nous indique que ces parcelles appartenaient à des personnes portant ces noms, plus probablement ces prénoms, et que cela était il y a très longtemps. En ces temps où les noms dits "de famille" n'étaient pas encore d'usage. Plus près de nous, mademoiselle Boislandry a vu son nom associé à un bois. Un cadeau, une dot, allez savoir...



Parlons de l'être Valois. Était-ce la maison d'un citoyen Picard qui serait venu s'implanter en nos contrées, ou plus simplement, la maison dans la vallée (dans le val) ... ? Question que ne se seraient probablement pas posée nos ancêtres du milieu du XVIII^{ème} siècle, quand ce lieu s'appelait encore "hameau de Valoires". La reine Margot n'était-elle pas parfois appelée Marguerite de Valoires ? Mais continuons à mettre le doute en avant. Un valoir est aussi une propriété, une exploitation, en campagne. Ce hameau serait-il alors le regroupement de quelques maisons appartenant à de modestes exploitants agricoles ?

La chaise, peut tout à la fois être une ferme, dérivée de casa en latin, ou une allusion à un élément d'architecture remarquable, une pièce majeure de la charpente d'un clocher, d'une tour ou d'un pigeonnier... Le fait qu'un moulin, un champ, un parc (à bestiaux ?), un plant (avec un T, donc un lieu de plantation) et une grande pièce proche lui soient associés incline vers l'option de la grosse demeure agraire.

Mais les anciens pouvaient aussi faire dans l'humour, ou le pragmatisme... Un Panty nomme une parcelle, dot, ou cadeau ? Pour l'anecdote, le Larousse nous dit que c'est un nom masculin, issu de l'anglais panties, culottes, quand certains érudits britanniques nous disent que : Panties is a diminutive of pants, which in turn is an abbreviation of French pantalon (en bref, ce serait une abréviation du Français pantalon...).

Certaines parcelles pouvaient aussi être des lieux de loisirs, ou plus vraisemblablement être la référence à une bonne blague faite à un habitant. Pour exemple, le clos de la Piterne, cet équivalent normand du dahu plus connu...

Boni, est une énigme. En normand, bonier veut dire fermer... de là à penser que ce lieu était fermé, clos, interdit, il n'y a qu'un pas. Peut-être un barrage, ou un bief, était-il présent en ces temps-là ? Ou simplement l'accès à la fontaine du lieu était "réglementé".

Puis il y a les probables erreurs de transcription, comme pour le pré de la hache, en bord de rivière. Sachant que la achée était le nom d'un ver, utilisé comme appât pour la pêche, suspecter l'erreur ici est raisonnable. Il y a aussi la piste de la ache, l'endroit où on élève des abeilles en français du XI / XII^{ème} siècle. Y avait-il des ruches dans la vallée ? Mais peut-être y a-t-il simplement eu dans ce pré un évènement impliquant une hache... Autres cas, le

Panty évoqué plus haut. Sur certaines cartes anciennes, à l'emplacement de ce Panty, on trouve noté le Nanty... Nanty qui fait référence à l'eau, à la vallée. Celle-ci se trouve pourtant à presque 500 m de là, et plus de 25 m plus bas...

Enfin, l'histoire, et les ans nous ont servi quelques énigmes mathématiques. Celles du cadastre n'échappent pas à la règle : bizarre, bizarre, vous avez dit bizarre, ... Toutes les parcelles exprimées en nombre d'acres ne se valent en effet pas en surface. Vérifiez donc. Les "seize acres" au Mesnil représentent à peu près quatorze hectares, mais les "vingt acres" voisins n'en font que quinze... soit ma règle de trois est rouillée, soit il y a quelque chose qui ne colle pas... Prenez toutes les parcelles ainsi nommées de notre commune, et jamais le calcul ne sera correct. Pourquoi ? L'acre a évolué avec le temps, et sa valeur aussi. Ces différences nous indiquent que ces parcelles n'ont pas été nommées à la même période. Et si deux parcelles ont des ratios acres/hectares identiques ou proches, il est plus que probable qu'elles aient reçu leur nom à des dates très proches, elles aussi. Quant aux parcelles quantifiées en vergées, qui valent un quart d'acre, on trouve là encore des différences de ratio, de près de dix pour cent.

La toponymie, étude des noms de lieux, n'est pas une science exacte, et peut se heurter à des interprétations, des modifications, des étourderies d'un copiste, et quelques ironies de l'histoire. L'approximation y règne en maîtresse, ce qui ne retire rien au sérieux des acteurs de son étude. Les résultats seront cependant, comme pour les noms de famille, à prendre avec l'esprit grand ouvert. Ouverture d'esprit qui pourra nous emmener vers des interprétations originales, voire parfois inédites.

A suivre, donc...

Philippe THOUIN



ƒ◊ ƚHƚƚ <ƦMƢ

Boujou. Cha va t-i ? Cha me fait byin pllaisi dé vos vei.

En bon normands, vous avez tout compris... Non ?

Alors, je vous la refais :

Bonjour. Comment allez-vous ? Ça me fait bien plaisir de vous voir.

Pourquoi cette introduction en langue normande contemporaine ? Déjà, pour rappeler que le normand est bien une langue, et non, comme beaucoup le pense, un patois.

Une langue, ou plutôt deux langues, l'un médiévale, l'autre plus récente, avec ses variantes locales, mais qui a gardé de nombreuses traces de sa grande sœur, Pour la première comme pour la seconde, il se dit selon certains, qu'avec les ans, elles ont quasiment disparu...

Hummm...

Pas si sûr, il semblerait que notre langue normande ait laissé quelques traces dans ses "descendantes", le français, et l'anglais.

Un exemple : connaissez-vous le mot bec ? Pas le bisou des québécois, beaucoup plus récent, le bec normand, ou le beck anglais, qui ont le même sens, le ruisseau. Le becquet, lui, est l'endroit où un ruisseau se sépare en deux, naturellement, ou du fait de l'homme, comme, proche de nous, entre Bourth et Francheville.

Autre exemple : le bifteck. Un mot tiré de l'anglais... peut-être. Un beef steack, que l'on pourrait traduire par une tranche de (viande de) bœuf (de bovin). Mais steack est issu d'un mot nordique, adopté par les normands, qui peut signifier tranche, ou grillé, rôti (sous-entendu au feu). Quant à beef, c'est encore un mot qui vient du normand, et désigne à l'origine tous les bovins...

D'ailleurs, la plupart des noms de "mammifère à viande" en anglais ont des

noms qui changent quand ils passent de l'herbage à l'assiette. Encore un héritage des normands, quand ils régnaient sur l'Angleterre. Ainsi le ox sur ses pattes, devient beef dans l'assiette, ou sous la dent de celui qui le consomme, pour paraphraser Sir Walter Scott.

Dans la série "nourriture", il est des coutumes qui ont la vie dure. Nos voisins outre-manche nommaient parfois Monsieur de Veau ou Monsieur le veau, l'animal une fois mort... Et récemment en Normandie, certains éleveurs appelaient toujours leur porc simplement Monsieur.

Beaucoup de nos maisons ont une pièce qui porte un nom normand. On y faisait originellement la lessive, la buée, comme nous le décrit Rabelais en parlant des "femmes lavant la buée". Cette lessive dégageait un fin brouillard de gouttelette d'eau, le buan. L'homme qui supervisait ces femmes était nommé buandier, et tout ce petit monde travaillait dans la buanderie.

Un autre mot a fait le tour du globe, fait les routes et permit à certains de les emprunter, en les chaussant. Cette petite bestiole poilue que les normands appelaient chapeleuse, capelouse ou carpeleuse, qui en anglais donne caterpillar.

Savez-vous d'où vient l'expression : allez, oust ? De oustre, mot normand qui indique un déplacement. Le droit britannique utilise toujours le mot oyster pour qualifier une expulsion.

Même Franck Sinatra a chanté un titre issu, semble-t-il, du normand, sûrement son plus célèbre. Il semble en effet que le mot anglais way soit l'évolution du mot normand vaie, ou vée, qui a le même sens.

On pourrait continuer comme ceci pendant des jours. Le normand a laissé de nombreux mots dans le français, ne serait-ce que sur notre commune, et semble-t-il, encore plus dans l'anglais.

Ainsi, un navire, de la quille au mât, en passant par la bôme, est décrit par des mots normands, qui en français ou en anglais, sont les mêmes, seule l'écriture change. Ces embarcations (Batt en normand, boat en anglais, et bateau, en français...) étaient construites en bois d'arbre (tref ou treef : poutre, grume en normand, tree : arbre en anglais). Ici le mot normand n'est pas à l'origine du mot anglais, mais a probablement influencé sa signification actuelle.

De même pour marcher (valka), donc le sens a fait évoluer le mot d'origine. En anglais, pour obtenir sa signification actuelle (walk), et en normand, en modifiant la signification du français (vaquer). Baquer, quant à lui, signifiait céder, ou reculer, à rapprocher du back anglais.

Pour le crabe, qui a trois orthographes légèrement différentes dans les trois langues, pour une même prononciation, c'est bien le mot normand qui "génère" les autres.

Derniers mots, prenons une bonne tasse, plutôt une mug, ou une moque, en normand, pour bère (boire) notre célèbre bère (boisson), le cidre normand, qui a traversé la Manche en permutant ses deux dernières lettres. La même moque peut recevoir l'eau chaude (he heitr vâtre, en normand médiéval) chauffée dans le chaudron (ketiel, ou quétel). Ce même quétel pouvait aussi réchauffer le lard, le bacon...

Enfin, si vous êtes anglophone, que dites-vous de cette affirmation qu'aurait pu prononcer un des ancêtres de Guillaume : ei am an mannd (l'écriture était différente, c'est donc quasiment du "phonétique", et le d ne se prononçait pas, à priori). Ça ne vous évoque rien ?

Bien sûr, tout cela n'a rien de scientifique. Juste une petite "discussion", pour susciter la curiosité.

Alors, boujou byin, et à tantôt.

Pudding moque

Oui : **Veire** (du latin vere = vrai), peut se prononcer **vei** car il est fréquent que le *r* tombe en fin de mot ;

Non : **noun, nennin, paé** (= pas), brin (= pas du tout) ;

Bonjour : **boujou, boujou, byin**;

Soyez les bienvenus : **seyez les byinvenuns** ;

Heureux de vous voir : **héreus dé vos vei** ;

Ça me fait bien plaisir : **cha me fait byin pllaisi** ;

Au revoir : **à s'vei** ;

À demain, de bonne heure : **à deman, à la crique du jou**;

Comment allez-vous : **cha va t-i ?** ;

Je vous en prie : **itou**.

Philippe THOUIN

CES ARBRES QUI NOUS ENTOURENT

Il existerait un lien entre une exposition à la nature et l'espérance de vie. Une bonne raison, s'il en fallait une, pour connaître ces majestueux végétaux qui nous entourent, et pourquoi pas, planter ceux qui vont leur succéder dans le cycle perpétuel de la vie.

Ceci ne se veut pas un article exhaustif sur les arbres, mais juste un recueil d'informations et d'anecdotes sur quelques-uns présents sur notre commune, sans prétention.



Honneur au roi des rois, tout du moins dans notre vieille Europe, le chêne, cet "arbre solitaire" auquel Lamartine a dédié un poème.

A la fin du moyen âge, la moitié de l'Europe était recouverte de forêts de chênes.

Il se distingue par la forme unique de son fruit et de sa feuille, ainsi que par sa silhouette que l'on reconnaît de loin dans nos campagnes, quand il est isolé dans un pré ou un champ.

Son bois, noble, sert à fabriquer de magnifiques meubles massifs qui résistent aux siècles, nos bâtisses normandes, des charpentes aux colombages, en passant par les parquets et les huis. Aujourd'hui encore, la "forêt de Notre-Dame", incendiée il y a bientôt 5 ans, renaîtra grâce à près de 2000 chênes en provenance des forêts françaises.

Ses glands ont été, de longue date, consommés par l'Homme. Les balanophages ont aujourd'hui quasiment disparu, les céréales fournissant une grande partie de notre base alimentaire. La faute à Jupiter, dit-on...

Saint Louis, en son château de Vincennes, aurait donné naissance à la "Justice", avec un J majuscule, en s'adossant à un chêne pour écouter ses sujets. Que nenni, bien avant lui, les druides celtes avaient déjà choisi ce symbole des dieux de la foudre pour rendre la justice sous sa large ramure. Ce qui ne retire rien au travail de Saint Louis sur les fondements de notre justice actuelle, bien sûr. N'a-t-il pas "inventé" la présomption d'innocence ?

Du côté de la pharmacopée, le chêne serait bon pour une multitude de choses, des cheveux au sang, en passant par la peau, les os, les rhumatismes, ...

Pour l'anecdote, les glands torréfiés pourraient remplacer le café, avec un petit goût de chicorée en prime...

Dans notre commune, vous pourrez les admirer partout, ou presque. En bosquet, en forêt ou isolé, les plus vieux d'entre eux n'étaient probablement plus baliveaux lors du couronnement de François 1^{er}.



En second, j'aurais pu choisir n'importe lequel de nos grands arbres, mais j'ai une préférence pour l'aulne. Choix étrange, me direz-vous. Je m'explique.

Si Notre Dame a sa forêt, il en est une autre bien plus grande, qui bien que comportant une multitude de pieux de chêne, est majoritairement composée d'aulne. Elle est située sous Venise...

Son bois résiste effectivement à l'eau, et devient très dur à son contact. Même immergé pendant des siècles, il est quasiment imputrescible. Il est donc recherché pour la fabrication de pilotis, de roues de moulin et de portes d'écluses. Il sert aussi à la mise en place de bauchage, c'est-à-dire à barder de petits bâtiments avec du bois brut de sciage.

Le charbon de bois d'Aulne est réputé être le meilleur. Il entre dans la composition de la poudre noire.

Côté mythologie, les grecs le considéraient comme l'Arbre des morts, les celtes l'attribuaient à Bran, dieu des mondes souterrains. Il est aussi connu pour préserver des mauvais sorts.

Du côté de la pharmacopée, l'aulne contient de nombreux tanins, et du salicoside, composant de base de l'aspirine. Il a donc des vertus anti-inflammatoires, en particulier au niveau de l'appareil respiratoire et de la peau. Il fait baisser la fièvre et soulage les rhumatismes. C'est aussi un cicatrisant.

Quelques anecdotes : L'aulne produit une teinture sombre, du gris au noir. Une branche d'aulne dans un poulailler attire les parasites, et il suffit ensuite de la brûler. En tant qu'aulne et sous son autre nom d'origine gauloise, le vergne (ou verne), il participe à nommer de nombreux lieux. Les Aulnaies, bien sûr, mais des villes comme Verneuil-sur-Avre, lui devraient leur nom.

Dans notre commune, vous en trouverez un peu partout, pour peu qu'il y ait de l'eau, visible ou non. Pas de vénérable de leur côté, les aulnes ne vivent pas vieux, et leur présence en ripisylve les rend particulièrement sensible à l'abattage précoce, avant que leur propre poids ne les couche, dans le lit.



racines y mènent.

Le frêne est un bois dur et flexible, on en fait des parquets, des manches, pour les pelles, les haches, les pioches. On en fait aussi des arcs, car en plus d'être flexible, il résiste aux vibrations. La lance d'Achille aurait été taillée dans du frêne.

Le bois de frêne est aussi réputé pour être l'un des meilleurs bois pour le feu.

Côté pharmacologie, Pline l'ancien disait que le frêne éloignait les serpents et guérissait leurs morsures. Les feuilles, riches en vitamines C et K, sont un élément de nombreuses tisanes pour les douleurs articulaires et la goutte. Elles sont aussi anti-inflammatoires et diurétiques. Son écorce, elle, est tonique et fait baisser la fièvre.

La frênette, boisson faite avec des feuilles de frêne et des racines de pissenlit, est utilisée pour nettoyer le sang à la sortie de l'hiver.

Une infusion de feuilles de frêne serait efficace contre les morsures de vipère. Un cataplasme de ces mêmes feuilles complétant le remède.

Les chevaux mangent les feuilles et les jeunes branches de frênes. Pendant les sécheresses, les éleveurs leur en donnent pour compenser le manque d'herbe, et de foin.

Le nom du frêne est à l'origine de nombreux noms, Fresnay, Dufresne ou Fressinet, mais aussi de lieux, Fraisse, Frênaie ou Fresnes

Quelques anecdotes : en Angleterre, les fruits verts du frêne sont préparés au vinaigre et utilisés comme condiments. La branche de frêne sert à confectionner les baguettes magiques. Celle d'Harry Potter, mais aussi celle du magicien Gwydion. On trouve des traces, jusqu'au XVIIème siècle, de baguettes "magiques" en frêne dans le nord de l'Europe. Comme je le disais plus haut, le bois de frêne est considéré comme l'un des meilleurs "bois de chauffe". Hasard de l'étymologie, en anglais, les mots ash (frêne) et ash (cendre) auraient la même origine...

Dans notre commune, ils sont partout, dans les haies, les talus, au détour d'un cours d'eau, et souvent, dans vos platebandes si vous n'êtes pas vigilant, et que vous laissez germer ses graines qui volent au vent.

Nos grands arbres sont bien plus nombreux que ces quelques exemples. Sur notre commune et celles alentour, vous pouvez les admirer en vous baladant sur nos chemins...

Bonne promenade !

Philippe THOUIN

Les consignes du tri



Sacs jaunes (EMBALLAGES)

Les Emballages : dans le sac jaune

Emballages alimentaires, ménagers, hygiène



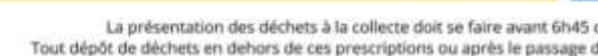
Emballages cartonnés



Emballages métalliques



Emballages boucheries, poissonnerie



Sacs blancs (ordures ménagères)

Déchets non recyclables et compostables : dans le sac blanc

- Restes alimentaires
- Sopalins, coton, cotons tiges
- Lingettes, couches
- Papiers sulfurisés, papiers peints
- Litières
- Nappes
- Dosettes café ou thé
- Boîtes de camembert en bois
- Coquillages et crustacés
- Masques ...

Objets en plastique non électronique

- Passoires
- Tuyaux d'arrosages
- Cassettes vidéo, CD
- Briquets

Les papiers



doivent être déposés dans le conteneur bleu

Les verres



doivent être déposés dans le conteneur vert

La présentation des déchets à la collecte doit se faire avant 6h45 ou au plus tôt, à partir de 19h la veille au soir. Tout dépôt de déchets en dehors de ces prescriptions ou après le passage du camion est strictement interdit sous peine d'amende.

BIODECHETS, LE TRI A LA SOURCE ARRIVE

Les déchets alimentaires et de jardinage, bref les biodéchets, sont une ressource. Ils peuvent en effet permettre de nourrir les sols, produire du biométhane, pour les utilisations les plus connues. Depuis le 1er janvier 2024, tous les habitants doivent disposer à proximité de chez eux d'une solution pratique pour trier leurs biodéchets, surtout leurs déchets alimentaires qui, jusqu'ici, finissaient pour la plupart "à la poubelle".

Revenons sur la définition des biodéchets. Ils sont composés de deux catégories principales :

- Les déchets alimentaires (restes de repas, produits périmés ou non consommés...)
- Les déchets végétaux, dits "déchets verts", issus de l'entretien des parcs et des jardins (feuilles mortes, taille de haies, brindilles, herbe coupée, branchages en tous genres...).

Regroupés, cela représente 1,5 kilo par habitant chaque semaine, soit un tiers de nos déchets ménagers. Qu'est-ce que 1,5 kilo par semaine, vous direz-vous. A l'échelle du pays, cela représente 5,5 millions de tonnes par an !

Sortir les biodéchets des ordures ménagères pour les valoriser est donc un enjeu de taille, d'autant que leur coût augmente régulièrement, ne serait-ce que du fait des taxes

Depuis le 1er janvier, le tri des biodéchets concerne autant les professionnels que les particuliers. Mais rassurez-vous, il n'est pour l'instant pas obligatoire d'avoir un bac à compost chez soi, même si cela reste une très bonne solution. Pour l'instant, et pour se conformer à la loi, les collectivités doivent communiquer sur les solutions existantes ou envisagées auprès des habitants. Pas non plus "d'amende pour non compostage" comme on a pu le lire sur certains réseaux sociaux. C'est un fake new !

Le Smirtom vend des bacs à compost en bois, l'investissement sera vite rentable si vous possédez un jardin. Le compostage permet, en les valorisant naturellement, de diminuer de façon significative la quantité de déchets. Une fois décomposés grâce aux vers, insectes, bactéries et autres champignons, ils retournent à la terre. Ils contribuent ainsi au cycle de la vie et améliorent la qualité, et la fertilité, de nos sols.

Alors, collectez vos pelures, épluchures, trognons et fanes, de fruits et légumes, y compris les peaux d'agrumes, coquilles d'œuf, marc de café, restes de repas, fleurs coupées, fanées, plantes d'intérieur qui n'ont pas supporté la vie en pot, ... Ils représentent un tiers de nos "ordures ménagères". Participez à leur valorisation. Attention cependant à ne pas inclure dans les restes de repas, ou en toute petite quantité, les restes de viande, de poisson ou de produits laitiers. Ceux-ci peuvent en effet attirer les rongeurs et être hôtes pour les redoutées salmonelles.

Compostez, et ne prêtez pas attention à cette légende tenace : "Le compost, ça sent mauvais !"

C'est faux ! Un compost qui "fonctionne" dégage certes de la chaleur, mais pas d'odeur.

Philippe THOUIN

Les modalités de collecte

Conditionnement

Tous les déchets présentés à la collecte en porte à porte doivent impérativement être conditionnés dans des sacs prévus à cet effet. Tous déchets présentés en vrac (sans sac) dans un bac sont susceptibles de ne pas être collectés.

Jours et horaires de collecte

Les horaires de passages des camions de collecte varient selon les aléas (travaux, panne...), et afin d'éviter tout problème, les usagers doivent sortir les déchets avant 6h45.



Jours fériés

Les dépôts sauvages

Le dépôt des déchets sur la voie publique ou les sacs sortis après le passage du camion de collecte est strictement interdit. Dans le cas de présentation des sacs dans des bacs, le contenant doit être retiré de la voie publique au plus tard à 21h00 le soir même de la collecte.

Les collectes sont maintenues sauf pour le 1er Janvier, 1er Mai et 25 Décembre où elles sont reportées.

Le composteur

Composter c'est recycler pour cela nous vous proposons des composteurs à la vente au SMIRTOM: Le 300 L à 35 € et le 600 L à 45 € (variation des prix possibles)



Les horaires des déchèteries



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage c'est la transformation en présence d'eau et d'air des déchets organiques par des micro-organismes (vers de terre, bactéries...) en un produit comparable à de l'humus (substance foncée, brune et fragmentée). Ce produit appelé « compost » sert ensuite d'engrais qui sera déposé au pied des arbres et arbustes ou sera mélangé à la terre du potager, des massifs de fleurs et des jardinières.

Le compostage peut se faire de 2 façons : soit en tas, soit en composteur individuel (bois ou plastique).

De nombreux déchets peuvent se mettre au composteur et ainsi diminuer le sac des ordures ménagères.



Déchets de cuisine :

Épluchures de fruits et légumes ou fruits et légumes pourris, marc de café et sachets de thé, coquille d'œuf, reste de repas hors viande poisson et fromage.

Déchets de jardin :

Tonte de pelouse, petits branchages, feuilles mortes, mauvaises herbes, fleurs fanées, sciures et copeaux de bois.

Déchets ménagers :

Cendre de bois refroidies, essuie tout et serviette en papier blanche.

Au début du 16e siècle, Guillaume DES MINIERES (Mignières), Sieur du Bois-Bertre, est le vassal de René DE BRETAGNE, Baron de L'Aigle. Comme les BERAULT, seigneurs du Mesnil, les MINIERES apparaissent pour la première fois dans le même aveu de 1509, rendu au duc d'Alençon.

Le toponyme Bois-Bertre permet de dater vers le 12e siècle un site fortifié de vastes dimensions : une partie circulaire de 80 m entourée d'un fossé et une basse-cour de 150 m. Il est peu probable qu'il s'agisse d'une motte féodale mais plus sûrement d'une enceinte fortifiée érigée assez tardivement.

Après Guillaume, Jean DES MINIERES, licencié ès droit, lieutenant général en la Vicomté de Verneuil, devient le seigneur du Bois-Bertre, titre qu'il lègue ensuite à son fils Absalon qui exerce le métier d'avocat. Le fils de celui-ci, Jean II, en hérite à son tour vers la fin du XVIe siècle.

À la mort de Jean DES MINIERES, le domaine passa à son frère Abraham, sieur DE L'ARDRILLER puis Sieur DU BOIS-BERTRE en 1613, lieutenant aux juridictions de Verneuil et L'Aigle.

Jean III DES MINIERES, héritier suivant, meurt en 1671. Ses deux premières filles épousent deux frères : Charles LE HAYER, écuyer, seigneur d'Aiglencourt et Louis LE HAYER, seigneur de Montigny. Le fils de Madeleine, Louis II LE HAYER, seigneur d'Aiglencourt, marié à Louise Françoise D'AGIS hérite du domaine à la succession de ses parents. À sa mort en 1721, le Bois-Bertre revient à sa nièce Marie Anne LE HAYER, fille de Renée, veuve de Charles DE BROSSARD, écuyer, seigneur DE SAINT CLAIR.

Ensuite, sa fille Marie Charlotte DE BROSSARD, mariée à Gabriel DE VIEILMAISON, Chevalier, Comte de Trugny devient propriétaire du domaine.

Vers 1781 et 1782, après la mort de Marie Charlotte DE BROSSARD à plus de 80 ans, le Bois-Bertre est acquis par

la famille SAILLARD. Quand il acheta le Bois-Bertre, Pierre SAILLARD, banquier à Paris avait constitué une riche fortune. Chevalier de la légion d'honneur, anobli en 1818, Baron héréditaire en 1822, il se retira peu après au Bois-Bertre où il fit bâtir le château tel que nous le connaissons. Il fit édifier une chapelle achevée en 1823 et mourut au Bois-Bertre en 1841, à l'âge de 84 ans. Il légua le domaine à son fils Pierre Rodolphe Gratien SAILLARD, banquier comme son père, gentilhomme honoraire de la chambre du roi (1825), receveur des finances, chevalier de la légion d'honneur, né à L'Aigle en 1789, mort au Bois-Bertre en 1878, marié à Françoise PORTALIS décédée en 1885 qui lègue le domaine à son fils. Charles Louis, baron SAILLARD, receveur général des finances, né Paris en 1825, marié en 1852 à Thérèse Antoinette DES FONTAINES, née au Mesnil en 1829, fille de Augustin DES FONTAINES. Les SAILLARD cèdent leur propriété en 1878.

Le nouveau propriétaire Eugène Louis MARTIN, notaire à Paris revendra le domaine vers 1903 à une société suisse "La sauvegarde de Neuchâtel"



Sur le mur de la chapelle bâtie en 1823, figure l'inscription

"ICI ONT ETE INHUMEES ET SONT CONSERVEES LES DEPOUILLES MORTELLES DE PLUSIEURS MEMBRES DE LA FAMILLE VIEILLE MAISON, JADIS PROPRIETAIRE DE CETTE TERRE, UN MOTIF RELIGIEUX A EMPECHE QUE LEUR TOMBEAU FUT ENFERME DANS CETTE CHAPELLE BATIE EN AOUST 1823"



La pierre tombale est à l'extérieur de la chapelle

Propriété privée qui ne se visite pas

Une autre époque...



AVANT => café-boulangerie « La bonne galette »
sur le bord de la route de Rugles



APRES => L'Auberge à la Bonne Galette
« Route nationale 830 »

Exploité, jadis, par la famille ROGER



La gare SNCF du Mesnil « station ST-MARTIN-D'ECUBLEI »
Ligne Paris /Granville



Poste d'aiguillage ligne ST-MARTIN-D'ECUBLEI à Conches



Café-épicerie, face à l'église, qui a fonctionné pendant 119 ans.



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI

MAIRES	ELECTION	ADJOINTS
L. MALLARD DE MAIMBEVILLE	07/02/1790	--
Joseph MOUSSE	03/07/1791	--
Jacques BEUZELIN	3 Therm. VIII	Guillaume MARTIN
Guillaume MARTIN	28/12/1807	Cyprien GRAVERANT
Narcisse-Samson DEFONTAINES	07/02/1813	François MAHON
Auguste DEFONTAINES	31/07/1825	François MAHON
François MAHON	26/08/1830	Nicolas BAUDRY
François MAHON	28/07/1834	Cyprien COUPE
François MAHON	30/09/1837	François QUATRAVAUX
François QUATRAVAUX	13/02/1842	François MARTIN
François QUATRAVAUX	09/01/1853	J. F. DUGIROUARD
François QUATRAVAUX	22/06/1862	Romain BELLIES
Romain BELLIES	07/08/1870	Théophile DUFOUR
Léon SAILLARD	10/12/1871	Théophile DUFOUR
Louis AUBERT	25/08/1878	Théophile DUFOUR
Bernard FLEURY	18/05/1884	Théophile DUFOUR
Alphonse MARAIS	10/05/1896	Louis AUBERT
Alphonse MARAIS	24/02/1901	Alphonse JOIGNEAUX
Emile PICOT	26/05/1908	Alphonse JOIGNEAUX
Emile PICOT	10/05/1909	Armand BIGOT
Simon VAURABOURG	01/10/1918	Armand BIGOT
Simon VAURABOURG	10/12/1919	Albert HUREL
Maurice BEUZELIN	07/01/1920	Albert HUREL
Albert HUREL	10/02/1922	Armand RASSANT
Armand RASSANT	17/05/1925	Jules BONNET
Jules BONNET	27/05/1926	Alphonse JOIGNEAUX
Jules BONNET	15/11/1936	Jules THIERRY
Jules THIERRY	18/05/1945	Max BRIANT
Max BRIANT	07/05/1953	Pierre BESNARD
Max BRIANT	21/03/1959	André BOULLOT
Henry BUCAILLE	27/03/1965	André BOULLOT
Henry BUCAILLE	21/03/1977	Louis EDON, Louis BOULLOT
Henry BUCAILLE	12/03/1983	Louis EDON, Allain VERRIER
Henry BUCAILLE	20/12/1985	Louis EDON, Maurice ROGER
Claude DELAHAYE	23/03/1989	Louis BOULLOT, Josiane DUTEIL
Claude DELAHAYE	16/06/1995	L. BOULLOT, J. DUTEIL, M. BOHIN
Claude DELAHAYE	01/01/1998	L. BOULLOT, JP. LAMBLA, M. BOHIN
Claude DELAHAYE	16/03/2001	M. BOHIN, JP. LAMBLA, D. BRION
Jean-Pierre LAMBLA	14/03/2008	M. BOHIN, D. BRION, C. DELAHAYE
Jean-Pierre LAMBLA	28/03/2014	C. DELAHAYE, N. MOUGEL, F. GAULTIER
Franck GAULTIER	25/05/2020	Nicole MOUGEL, Renée LAURENT, Dominique. MARIE



crédit photo : Renée LAURENT

Saint-Martin-d'Ecublei, chêne sous le givre

Responsable de la publication

Rédactrice en chef - Mise en page

Imprimé en mairie par procédé photocopie

Dépôt légal avril 2024

Franck GAULTIER - Maire

Renée LAURENT - Adjointe au maire - Commission communication

Tirage à 350 exemplaires